

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 3 OCTOBRE 1997

www.lesoleil.com

L'entente entre Québec et l'UMRCQ loin de plaire Ça grogne dans les rangs des délégués au congrès

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Une entente est intervenue mercredi après-midi entre les négociateurs du gouvernement et de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) sur le transfert, au monde municipal, de 349 millions \$ en 1998 et de 449 millions \$ en 1999, qui comprend la gestion du transport scolaire par les MRC.

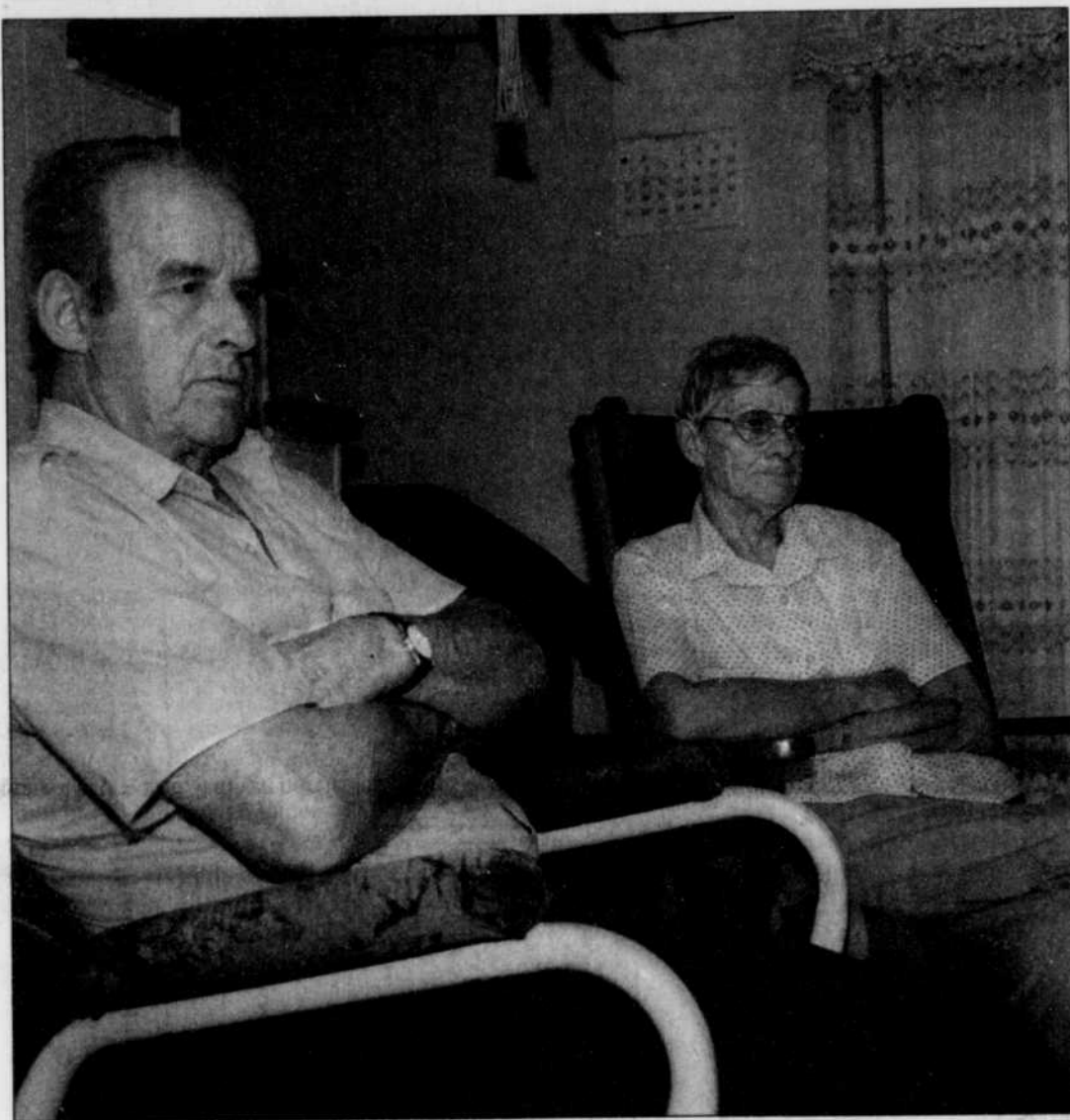
L'entente a soulevé la grogne dans les rangs des délégués au congrès de l'UMRCQ qui a débuté hier soir, mais qui avait été précédé par une manifestation hier midi. Les délégués en voulaient à la présidente Jacinthe B.-Simard et ses deux vice-présidents de ne pas leur avoir fait part de l'entente. Mme Simard a repris le contrôle de la situation lors de son discours d'ouverture, en disant qu'elle n'avait pas signé d'entente, qu'il n'y avait qu'une contre-proposition faite par elle et ses vice-présidents

qui a été acceptée par le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel. « C'est la proposition Trudel qu'on essaie de modifier pour qu'elle fasse le moins mal possible à nos membres. » Et cette contre-proposition doit être acceptée ou rejetée par les délégués. Ça ne passera pas comme lettre à la poste: plusieurs maires, membres de l'UMRCQ, ne veulent rien savoir du transfert du transport scolaire aux MRC. « Il y a toujours une inquiétude qui plane sur nos têtes », dit M^{me} Simard.

Le ministre Trudel semblait plein d'enthousiasme, hier après-midi en commentant l'entente devant les médias. Mais le président du congrès, M. Roger McCaughy, préfet de la MRC Les Etchemins, a transféré sur lui la grogne des membres en

Voir ENTENTE en A 2 >

AUTRE TEXTE
□ Une solution facile Page A 6



Hervé Lambert, 71 ans, et Colette Cayer-Lambert, 67 ans, d'Issoudun, ont été victimes, il y a neuf mois, d'un sauvage vol où ils ont été durement molestés par trois cagouleurs qui en voulaient à leurs économies. Ils sont persuadés que la peur ne les abandonnera plus et ils se sont résignés à mettre en vente la maison qu'ils ont habitée pendant plus de 40 ans.

Quatre détrousseurs épinglés

La crainte continue de régner chez les personnes âgées

GILLES CARIGNAN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après plusieurs mois d'enquête, la Sûreté du Québec a mis la main au collet de quatre hommes soupçonnés d'appartenir à un réseau de voleurs qui terrorisaient depuis janvier 1996 des personnes âgées de la grande région de Québec.

Les victimes de cette série de vols étaient connues d'au moins un des suspects arrêtés mercredi, sinon de leurs complices. La police parle même dans certains cas d'un lien de parenté entre les victimes et les cambrioleurs. « Ils savaient que les personnes âgées demeuraient seules dans leur maison et qu'elles avaient de l'argent », souligne Réal Ouellet, porte-parole de la SQ.

Entre janvier et avril 1996, la bande aurait commis six vols qualifiés chez des aînés de Sainte-Foy.

Voir ÉPINGLETS en A 2 >

AUTRE TEXTE
□ La peur au ventre Page A 3

ASSAUTS DU FISC

La colère gronde chez les chauffeurs de taxi

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

QUÉBEC — La présidente de l'Association québécoise des intervenants en taxi, M^{me} Suzanne Landry, prédit une vague de faillites parmi les quelque 8000 détenteurs de permis de transport par taxi au Québec si le gouvernement s'entête à réclamer des taxes et des impôts impayés au cours des trois dernières années.

« Si le gouvernement espère récupérer 15 millions \$ par année sur notre dos comme il le prétend, il devra partir avec nos culottes », a lancé, hier, un propriétaire-artisan de Québec, ulcéré par l'opération que vient de déclencher le ministère du Revenu.

Vague de
faillites
attendue
chez les
détenteurs
de permis

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, M^{me} Landry a affirmé que beaucoup de chauffeurs de taxi ne pourront produire toutes les pièces justificatives exigées par le ministère ce qui obligera plusieurs à

Voir TAXI en A 2 >

LE « VIRAGE CORRECTIONNEL » SOUS LA LOUPE DES PARLEMENTAIRES

La surpopulation, un « motif humanitaire » de la libération hâtive

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — La surpopulation carcérale fait partie intégrante des « motifs humanitaires » pouvant conduire à la libération hâtive des détenus.

Cet aveu, plutôt inusité, a été formulé hier par le sous-ministre de la Sécurité publique, Florent Gagné, qui témoignait devant la Commission permanente de l'administration publique.

Depuis plus d'un an, plusieurs critiques du « virage correctionnel » québécois soutiennent que les directeurs des centres de détention recourent au fameux « code 10 » afin de régler leurs

problèmes de surpopulation. Une accusation souvent récusée par l'ex-ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Florent Gagné, qui a eu la lourde tâche de défendre les décisions de son ministère durant toute la journée, a donné un autre son de cloche.

« Nous avons aussi utilisé cette notion de code humanitaire, nous l'avons sans restriction, pour des raisons de surpopulation », a admis le

haut fonctionnaire selon qui cette façon de faire est parfaitement légale.

Développant son analyse, il a ainsi expliqué son point de vue: « La notion d'humanitaire peut également s'étendre à une raison de surpopulation (...) Il n'est pas humanitaire de mettre deux personnes dans une cellule (...) conçue pour une. »

Florent Gagné a refusé d'élaborer

Voir SURPOPULATION en A 2 >

Un prodige



David Bérubé possède un don rare qui fait de lui un pianiste en devenir de la trempe d'un Glen Gould ou d'un Louis Lortie. LE SOLEIL a rencontré ce jeune prodige de 15 ans qui joue, à l'oreille, Mozart et Beethoven après les avoir entendus une seule fois. Ce musicien hors-norme rêve de composer de la musique de films et de monter sur les plus prestigieuses scènes mondiales. Voir textes en pages C 1 et C 2

Le PLC dans l'eau chaude

La GRC enquête sur un
trafic d'influence et des
conflits d'intérêts



LA MÉTÉO



Maximum 12, minimum 6
Nuageux avec éclaircies, léger vent de l'est. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page C 2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 273
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

REÇU DE VERSEMENT 14%
MANALTA

Minimum 10 000 \$
*Taux la 1^{re} année **Taux sujet à changement sans préavis.
654-0131 1-800-739-0181

EVERGREEN

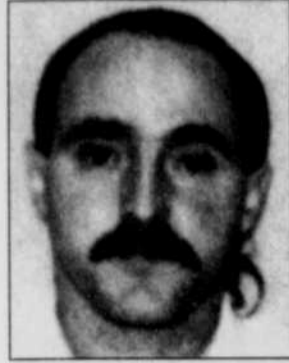
Une division de Union Mutualité 10 000



Sylvain Joyal



Rémi Royer



Alain Ruel



Réal Langevin

ÉPINGLÉS Traumatisés

Suite de la Une

Issoudun, Val-Bélair et Rivière-à-Pierre. Toujours cagoules, les malfaiteurs utilisaient souvent la force et des armes pour obliger leurs victimes à leur remettre de l'argent.

SÉRIE INFERNALE

Lors du premier vol, le 15 janvier, à Sainte-Foy, les brigands se sont introduits dans la résidence d'un couple d'ainés en défonçant une porte. Armés, ils ont menotté les occupants et les ont maintenus sur le sol en les sommant de leur indiquer l'endroit où ils cachaient leurs économies.

Trois jours plus tard, la bande a frappé dans une résidence de Val-Bélair. L'homme qui y vivait a été ligoté sur son lit et menacé à la pointe d'une arme. L'un des filous l'a coupé à une oreille. Un téléviseur et une petite somme d'argent ont été dérobés.

Le 22 février à Issoudun, les malfaiteurs ont aussi séquestré leurs victimes. Attachée avec du ruban à gommer, l'occupante de la résidence a été blessée aux mains. Son conjoint a aussi été molesté.

La série s'est poursuivie le 3 avril, à Rivière-à-Pierre. Cette fois, les voleurs étaient armés d'une carabine et d'un bâton de baseball lorsqu'ils se sont introduits dans la demeure d'un homme et de sa sœur. Ils les ont ligotés avant de prendre la fuite, sans le moindre butin toutefois.

Des résidents de Val-Bélair ont été plus « chanceux », en janvier et février, étant absents lors de la visite de la bande. Les suspects sont aussi accusés de complots pour des vols qui ont avorté à Valcartier. Leur dernier méfait remonte au printemps 1996, mais selon la SQ, ils préparaient un nouveau coup, cette fois à Saint-Georges.

La plupart des personnes âgées sont demeurées traumatisées par la visite des cambrioleurs. « Tout le monde est très affecté, confie Réal Ouellet. Il y a une personne qui était encore hospitalisée dernièrement. Une autre a perdu la mémoire. D'autres ont encore peur de retourner dans leur maison. »

Les suspects sont Sylvain Joyal, 24 ans, Alain Ruel, 37 ans, et Rémi Royer, 29 ans, tous de la région de Québec. Ils ont été accusés hier au palais de justice, pour tous ces crimes.

Un quatrième homme comparaitra relativement à ces vols, soit Réal Langevin, 32 ans. Identifié par la SQ comme une relation des Hell's Angels, il est actuellement écroué et attend son procès pour un autre vol qualifié.

Quatre complices de la bande seront interrogés dans les prochains jours par des membres de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ. Des accusations pourraient aussi être portées contre eux.

TAXI Avis partagés

Suite de la Une

« s'endetter jusqu'au cou pour conserver leur droit de faire du taxi ».

Une rencontre a eu lieu le 6 juin entre les représentants du ministère et ceux de l'Association québécoise des intervenants en taxi. « Nous avons alors rappelé au gouvernement qu'une semaine de travail de 45 heures pour un chauffeur de taxi au Québec rapporte l'équivalent de la prestation d'aide sociale, a rappelé le président de la Ligue de taxi de Québec, M. François Dumais. Ce portrait tragique de la situation de ces travailleurs ne semble pas avoir influencé le ministère. »

M. Dumais a reconnu volontiers qu'il se passe « des choses par toujours très catholiques » dans le monde du taxi, mais il n'hésite pas à blâmer le gouvernement pour son inertie. « Il aurait dû intervenir depuis très longtemps », a-t-il ajouté.

Les nombreux chauffeurs de taxi de Québec et de Sainte-Foy, interrogés hier par LE SOLEIL, restent néanmoins partagés au sujet de la démarche du fisc. « Avec des revenus de 10 000 \$ par année pour 60 heures de travail par semaine, le gouvernement devrait me laisser tranquille, a confié l'un d'eux sous le couvert de l'anonymat. Le peu de pourboire que je reçois n'enlève rien à personne. » Un collègue qui dit n'avoir rien à se reprocher voit cette intervention d'un bon œil parce qu'elle contribuera à assainir une industrie qui en arrache depuis de nombreuses années. « Ceux qui engagent des prestataires d'aide sociale pour conduire leur voiture-taxi devront enfin payer », a-t-il lancé.

ILS VONT SE BATTRE

François Dumais est persuadé que les chauffeurs de taxi ne se laisseront pas passer sur le dos. « Nous allons lever les baguettes », a-t-il promis dans un langage coloré.

Il n'écarte pas la possibilité que les gens de taxi montent aux barricades. « S'il le faut, nous bloquerons des artères et nous ferons la grève », a-t-il précisé.

Selon lui, la colère gronde, particulièrement à Montréal, où résident la plupart des 3225 premiers récipiendaires d'une lettre du ministère, expédiée dans la semaine du 28 juillet, invitant à fournir des pièces justificatives concernant les dépenses d'exploitation d'un taxi. Près de 50 % des contribuables joints ont déjà répondu à cette demande d'information.

ENTENTE Inquiétude

Suite de la Une

précisant qu'il avait manqué de délicatesse en ne venant pas parler aux délégués. M. Trudel a expliqué qu'il avait décidé de ne pas faire le discours d'ouverture du congrès pour laisser l'UMRCQ discuter librement de l'entente.

La proposition consiste en la prise en charge par le monde municipal de 420 millions \$ pour le transport scolaire; de 25 millions \$ de coupures d'endroits de taxes dans le secteur de la santé, particulièrement les CLSC; de 4 millions \$ pour l'inspection des bâtiments.

Le gouvernement paiera le coût réel de la gestion du transport scolaire aux MRC. Une étude conjointe en établira le coût. En 1998 la facture représentera 4,2% du budget des municipalités et en 1999, 5,9%. La facture pour les six villes-centres se situera entre 2,5% et 3% de leur budget.

L'autre
union
devra
rentrer dans
le rang

Ce sera le « chaos » et le « fouillis » clame la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M^{me} Diane Drouin qui ne baisse pas les bras et veut croire que le gouvernement saura comprendre à temps le problème qu'il créait.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) n'a pas fait de commentaire hier, préférant préparer sa riposte qui viendra aujourd'hui.

Le ministre Trudel explique qu'il a opté pour la contre-proposition de l'UMRCQ parce qu'elle permet d'atteindre les objectifs du gouvernement, à savoir le transfert d'argent aux municipalités, mais accompagné d'« éléments structurants » tandis que la proposition de l'UMQ refuse tout transfert de responsabilité.

Et que fera le ministre avec l'UMQ? Elle a jusqu'à ce soir pour modifier sa proposition pour qu'elle rejoigne l'objectif du gouvernement. Sinon, et si le conseil des ministres endosse la contre-proposition de l'UMRCQ, l'autre union devra rentrer dans le rang...

Enfin, M. Trudel affirme que le gouvernement est toujours disposé à fournir aux municipalités les outils nécessaires pour réduire leur masse salariale « sans couper dans les salaires ». Loi spéciale donc? « Ce n'est pas la question du jour. »

SURPOPULATION Intérêts budgétaires

Suite de la Une

davantage sur cet aspect précis du dossier, justifiant sa prudence par le fait que la question est présentée devant les tribunaux.

Mais il a tenu à relativiser l'importance du nombre de personnes libérées en vertu du « code 10 ». En date du 1^{er} octobre, elles étaient 282.

Le député libéral Roger Lefebvre considère que le « virage correctionnel » s'effectue dans l'illégalité la plus totale. À ses yeux, ces personnes sont en liberté illégale.

Ce que nie le haut fonctionnaire, qui a cependant reconnu qu'elles devraient plutôt être derrière les barreaux. Pas parce qu'elles seraient « dangereuses » pour la société, mais pour préserver la confiance des citoyens envers le système judiciaire.

Pour lui, la solution n'est évidemment pas de rouvrir les cinq centres de détention fermés l'an dernier, mais d'aller de l'avant avec des solutions de rechange. Et là, la balle serait dans le camp du ministère de la Justice.

Environ 5% des 3500 places en détention sont occupées par des détenus incarcérés pour un défaut de paiement au code de la sécurité routière. Si personne n'allait en prison pour une telle raison, « on aurait 200 places de plus pour accueillir

les 282 », a calculé le sous-ministre.

En matinée, Florent Gagné avait admis que le « virage correctionnel » a été en partie motivé par des intérêts budgétaires. « Ce serait malhonnête de ne pas le mentionner », a-t-il laissé tomber.

Mais il a fait valoir que ce souci cadrerait parfaitement avec la philosophie moins répressive que Québec souhaite instaurer et que celle-ci s'appuie sur une baisse de la criminalité.

Un argument qui n'a pas ébranlé le président de la Commission permanente de l'administration publique, le libéral Jacques Chagnon, qui a rappelé que le modèle européen vers lequel tend Québec soulève bien des questions outre-Atlantique.

« Je dirais que l'apothéose de ce questionnaire s'est produite l'an dernier à Bruxelles lorsque 1 million de Bruxellois ont marché dans les rues pour se plaindre de leur organisation pénitentiaire suite à l'affaire Dutroux. »

Toujours seul à défendre son ministère, Florent Gagné a renvoyé la rondelle au centre de la patinoire. « Aucun d'entre nous ne se sent plus menacé dans les rues de Bruxelles, Bruges, Paris ou Copenhague que dans les rues de New York ou Chicago. Pourtant, on emprisonne presque dix fois plus de monde à New York ou Chicago qu'à Copenhague. »

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 02-10-97

4-8-9

0-0-6-0

EXTRA

754255

BANCO

tirage du 02-10-97

3-4-7-12-20-23-24-28-29-32-33-35-39-40-42-48-52-53-56-61

RÉFLEXION

En politique, si vous voulez que quelque chose soit dit, demandez à un homme. Mais si vous voulez que quelque chose soit fait, demandez à une femme

Margaret Thatcher

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 5
Le Québec et le Canada 6 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Consommation 1
Bourses 4 et 5
Opinions 6 et 7

CAHIER C

Week-end Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 1 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 10
Décès 10 et 11

CAHIER D SPORTS

Claude Larochelle 1
André-A. Bellemare 5
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

cardigan FINE MAILLE 39.⁹⁵

De la collection tricot de coton exclusive à twik, le cardigan encolure ronde, mini poches plaquées, à coordonner en noir, naturel, chocolat, marine ou rouge. P.m.g. Rég. 50.00*

polo coton INTERLOCK 25.⁰⁰

Une exclusivité pour twik, un polo quatre boutons, manches longues, en coton de qualité supérieure. Noir, charbon, blanc, beige, taupe, kaki, marine, indigo, bourgogne, maïs, papaye. P.m.g.tg.

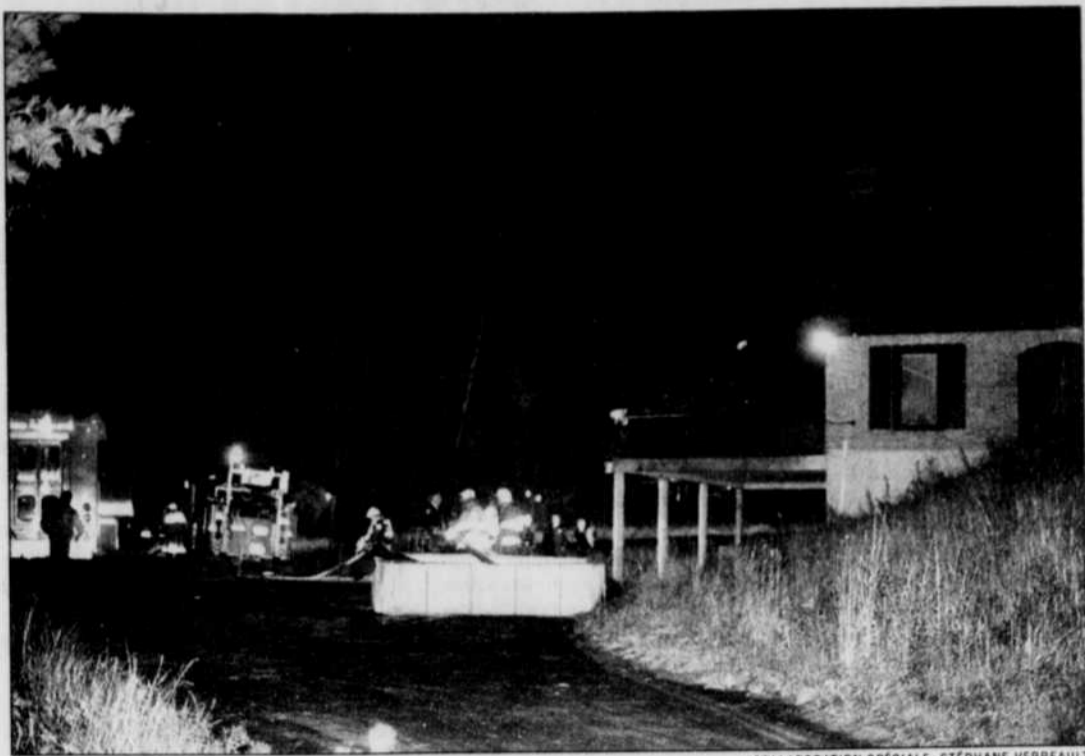
la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

*LE PRIX RÉGULIER SIGNIFIE LE PRIX AUQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX AUQUEL EST VENDU LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Le repaire des motards était placé sous scellés depuis le 21 mai.

L'ancien repaire des Rock Machine flambe

Un cocktail Molotov à l'origine de l'incendie

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ BEAUPORT — Au lendemain d'un incendie qui a causé des dommages importants à l'ancien local des Rock Machine à Montréal, le repaire du même groupe à Beauport recevait lui aussi la visite des pompiers hier soir alors qu'une épaisse fumée s'est répandue dans l'immeuble.

Au moment de mettre sous presse, un représentant du commissariat aux incendies et des enquêteurs de Carcajou étaient sur les lieux pour tenter de comprendre toutes les raisons de cet incendie.

Comme à Montréal, c'est le système d'alarme qui avertit les pompiers que quelque chose d'anormal se passait. Les deux immeubles ont été placés sous scellés depuis le 21 mai, date où les policiers saisissaient les deux repaires dans le cadre d'une

importante razzia menée contre les ennemis des Hell's Angels.

Comme dans la métropole aussi, le feu est assurément d'origine criminelle. Des gens ont utilisé des pierres pour fracasser la fenêtre blindée donnant dans une chambre située à l'arrière du bunker. C'est par cette ouverture qu'ils ont lancé un contenant en plastique rempli d'accélérateur. La chambre a été particulièrement calcinée tandis que les autres pièces sont endommagées par l'eau et la fumée.

Hier soir, l'accès aux lieux a été difficile autant pour les pompiers que pour les policiers puisque le chemin donnant accès au local était barré par d'immenses blocs de béton. En entrant dans l'immeuble, aucun foyer d'incendie n'était apparent bien que la fumée se faisait sentir partout.

Curieusement, le service d'électricité est interrompu depuis la fin du mois de mai. Selon une source policière, les Rock Machine avaient demandé il y a dix jours à un évaluateur de faire l'inventaire complet de leur bâtisse et des biens qu'elle contenait encore.

SAINT-SACREMENT

Pas question de laisser partir la clinique des maladies du sein

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Il n'est pas question de laisser partir la clinique des maladies du sein de Saint-Sacrement, dit le directeur général de l'Enfant-Jésus, Gaston Pellán. Le rapport CGO, la semaine dernière, recommandait son transfert au CHUQ (Hôtel-Dieu, Saint-François, CHUL).

« Jamais de la vie », a-t-il répondu hier à une question du SOLEIL au sortir du conseil d'administration de l'établissement.

« Ce n'est pas du tertiaire ça. Et si j'ai l'argent, les Grands-Brûlés vont aussi rester à Saint-Sacrement. Avec un budget de 60 millions \$, je suis capable de les garder », ajoute M. Pellán. Sans budget, il ne pourrait garder certains services spécialisés et il devrait rapatrier les Grands-Brûlés à l'Enfant-Jésus.

Ces 60 millions \$, c'est le budget qu'il s'attend d'obtenir de la part de la Régie depuis que le gouvernement a mis un frein aux compressions dans la santé. Et ça pourrait se réaliser car la Régie n'a pas encore appliqué les coupes de 1,3 million \$ par mois qu'elle devait effectuer depuis deux mois.

De même le Centre hospitalier universitaire affilié (CHA) semble vouloir résister aux efforts du CHUQ de rapatrier la greffe de moelle osseuse et l'hématologie.

« Le ministre Rochon a demandé au CHUQ de lui montrer la valeur ajoutée de tels transferts. Je n'ai encore rien vu. Il reste encore beaucoup de discussions et de décisions à prendre, ... si c'est encore la décision ! » ajoute le directeur du CHA.

Sans taxer Gaston Pellán d'immobilisme ou de freiner volontairement les transferts, il pourrait vouloir gagner du temps. Le temps de permettre à la Régie de Québec et au ministre Rochon de faire leurs consultations publiques, d'autant plus que les nouveaux membres du conseil de la Régie éprouvent de la difficulté à vivre avec les décisions de leurs prédécesseurs de réduire Saint-Sacrement « à un gros Christ-Roi ».

Entre-temps, le CHA a pris une décision pour le moins étonnante à l'interne. L'orthopédie qui se faisait à Saint-Sacrement ne sera plus que de la consultation-évaluation et de la chirurgie d'un jour, toute opération lourde étant dorénavant effectuée à l'Enfant-Jésus.

« Les gens de Québec-Centre vont aller à Saint-Sacrement, ils seront évalués. S'il faut qu'ils soient opérés à l'Enfant-Jésus, ils le seront, puis ils reviendront à Saint-Sacrement avant de partir », dit M. Pellán. Ce qui fait dire à une employée retraitée de l'hôpital, Nicole Madore, qu'au moins, « il y a de l'avenir dans le transport ! »

La peur pour toujours

Les personnes âgées maltraitées par les cagouleurs resteront marquées pour la vie

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ ISSOUDUN — Neuf mois après avoir été victimes d'un sauvage vol où mari et femme ont été durement molestés par trois des cagouleurs soupçonnés de faire partie d'une bande de truands qui terrorisaient des personnes âgées pour s'emparer de leurs économies, Hervé Lambert, 71 ans, et Colette Cayer-Lambert, 67 ans, sont convaincus qu'ils ont accouché d'une peur qui ne les abandonnera plus.

Peur de répondre à la porte quand des gens se présentent sans s'annoncer, peur de demeurer dans une maison qu'ils ont habitée pendant plus de 40 ans et qu'ils se sont résignés à mettre en vente même peur de recevoir de nouveau la visite des bandits une fois qu'ils auront purgé leur peine de prison.

« Une tête de cochon, ça restera toujours une tête de cochon et un voyou un voyou », lance d'un ton affirmatif Hervé Lambert dans une entrevue accordée au SOLEIL dans les heures qui ont suivi l'arrestation des quatre premiers hommes vraisemblablement impliqués dans un gang de huit individus qui se plaisaient à ravir les épargnes dissimulées çà et là dans les maisons de personnes à la retraite.

« Le père Gédéon X..., en Beauce, je le connais. Il est devenu fou depuis qu'ils l'ont frappé à la tête. Henri, à Sainte-Foy, se méfie aussi depuis qu'il a été attaqué. Quand les deux détectives sont arrivés hier pour nous annoncer qu'ils avaient arrêté du monde, j'avais toujours peur. Les oreilles me piquent quand quelqu'un arrive à la porte. »

Et le couple a hâte de savoir qui sont leurs malfaiteurs. « Je ne peux pas vous dire si les gens qui nous ont attaqués sont dans le groupe de ceux dont on a vu la photo. Ils portaient des cagoules. Et j'ai bien hâte aussi de connaître le nom des autres personnes. »

Car si la police avance l'hypothèse que des liens de parenté pourraient relier certaines des victimes et des membres de la gang, Hervé Lambert révèle un autre trait d'union: Gédéon, Hervé et lui sont des connaissances puisqu'ils se rencontraient régulièrement à l'encan de Saint-Romuald.

« En tout cas, ils savaient où était mon argent », jure le septuagénaire.

Sa femme qui a passablement souffert de cette mésaventure souhaite ne pas devoir revivre trop longuement son attentat lorsque ces gens comparaitront devant le tribunal.

Elle était au rez-de-chaussée, vers 20h 15, ce 22 février 1996, le jour de l'anniversaire

de naissance de son mari, quand les trois cagouleurs ont fait irruption dans la cuisine en défonçant la porte. Sortant des garettes de leurs bottes, les trois hommes l'ont aussitôt ligotée lui signifiant qu'ils savaient que le couple possédait de l'argent. « Couchez-moi pas sur le ventre, je viens de me faire opérer à la hanche », supplia la dame.

Obtempérant à cette supplique, le trio la laissa sur le dos pour gravir l'étage où était couché M. Lambert.

Mais la femme réussit à se délier et tenta aussitôt de prendre la fuite. Rattrapée par l'un des bandits, elle est projetée contre un des murs de la maison.

Pendant ce temps, son mari cherche à trouver sa carabine tout en composant le numéro de téléphone de son gendre qui habite la maison tout près. Comble de malchance, celui-ci est absent.

Les hommes lui pointent alors un grand couteau de boucherie sur le ventre après une longue bousculade. « Si tu grouilles, on te pique », a commandé l'un des gangsters.

C'est là qu'ils ont pris l'argent que M. Lambert avait dissimulé dans une canette à l'abri dans la garde-robe. « Eux savaient où était mon argent. Ma femme ne le savait même pas. »

Ce cauchemar a duré une demi-heure. Mais les effets persistent.

« Je ne me sens pas la force de passer l'hiver ici », raconte Mme Lambert.

Elle revient à peine d'un séjour de quatre semaines à l'hôpital. « On m'a dit qu'on n'a jamais vu quelqu'un d'aussi stressé ».



Peur de répondre à la porte quand personne ne s'est annoncé, peur aussi que les voyous ne reviennent se venger quand ils auront purgé leur peine, Colette Cayer-Perreault craint ne plus jamais pouvoir se défaire des angoisses nées de l'attentat dont elle a été victime.



DROIT DE PAROLE
CE SOIR, 20 H 00

SIDA : LES JEUNES ONT-ILS
MODIFIÉ LEURS
COMPORTEMENTS SEXUELS ?



Télé-Québec

« Le Trésor chinois » s'envole en fumée... pour une 3^e fois



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREULT

QUÉBEC — Pour la troisième fois en autant d'années, un incendie d'origine suspecte a dévasté l'ancien restaurant « Le Trésor chinois », hier matin, à Québec. L'incendie devrait mettre un point final à l'étrange série noire, l'immeuble du 1655, rue D'Estimauville étant une perte quasi totale.

À l'arrivée des pompiers, vers 3h45, les flammes couraient partout à l'intérieur. Trente sapeurs ont dû unir leurs efforts pour maîtriser l'élément destructeur.

Les dégâts sont si considérables que les spécialistes nagent en plein brouillard quant à la cause exacte de l'incendie. « On n'a même pas été capable de déterminer précisément où le feu a pris naissance », a fait savoir André Savard, du commissariat aux incendies. L'origine criminelle de l'incendie ne fait cependant pas de doute.

Les pompiers ont repéré des traces d'introduction par effraction à l'arrière du bâtiment.

Alain prêt à dédommager ses victimes

L'homme d'affaires veut éviter l'emprisonnement

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — En guise de sentence, l'homme d'affaires Claude-H. Alain serait disposé à verser 1000 \$ à chacune de ses 68 victimes, mais il souhaite purger une éventuelle peine dans la collectivité, c'est-à-dire qu'il désire éviter l'emprisonnement. C'est ce qui ressort des représentations sur sentence faites hier au juge Laurent Dubé par son avocat, M^e Claude Gagnon.

Ce dernier a insisté sur le fait que des mesures pécuniaires punitives conviendraient mieux à l'homme d'affaires reconnu coupable d'une fraude de 1,6 million \$.

La peine de quatre ans de pénitencier réclamée par la poursuite s'appliquerait plutôt à un dangereux récidiviste irrécupérable, selon M^e Gagnon. Mais Alain, quant à lui, est un homme

travaillant qui, après avoir lui-même fait faillite, occupe présentement un emploi fort rémunérateur, ce qui lui donne la possibilité de verser un certain dédommagement à ses victimes. Pour verser 68 000 \$, de noter son avocat, il faudra qu'il gagne 136 000 \$.

Au départ de la société en commandite destinée à convertir l'auberge « Au petit berger », de Pointe-au-Pic, en centre de thalassothérapie, Alain n'avait aucune intention de dépouiller les investisseurs, a soutenu M^e Gagnon: « Il voulait mener le projet à terme, pour en faire profiter les investisseurs. » S'il a pris des « décisions pas très heureuses », c'est qu'Alain faisait une « planification de panique ».

Ce n'étaient pas les bons gestes, de concéder le plaideur, mais Alain a toujours cru en son projet jusqu'à ce qu'il en soit expulsé. Selon Me Gagnon, jamais il n'avait envisagé de faire perdre de l'argent aux investisseurs.

Oubliez votre portefeuille!

Nos meilleures modalités de paiement de l'année.



Ne payez rien avant janvier

1999!*

Ne payez rien avant janvier 1999 sur tout achat de 300 \$ et plus de meubles, aspirateurs, gros électroménagers, appareils audio-vidéo, matelas et couvre-planchers.



Jusqu'au 19 octobre, profitez des rabais de notre vente Trans Canada.

Si vous l'avez, **utilisez-la.**
Vos achats **sont garantis.**



*L'offre de paiement différé s'applique aux achats effectués avec la carte Eaton seulement. Taxes applicables payables au moment de l'achat. Sur approbation du crédit.

FABRICATION DE FAUX

Notaire condamnée à 1000 \$ d'amende

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — La notaire Line Lagacé, de Lévis, a plaidé coupable hier à deux accusations d'avoir fabriqué de faux documents. Tenant compte qu'elle a été « énormément stigmatisée par l'importante couverture médiatique », le juge Alain Morand l'a condamnée à 1000 \$ d'amende.

En juillet 1996, la notaire âgée de 32 ans a fabriqué un mandat signé du nom d'une héritière, à l'insu de celle-ci, afin de retirer des fonds gérés par l'Hôpital général pour une dame qui venait de mourir. L'officier de justice a ensuite fabriqué une déclaration d'héritité. Les 12 000 \$ ont été déposés dans le compte en fiducie de la notaire mais, les héritiers ayant été informés de la démarche entre-temps, ils ont pu récupérer l'argent et n'ont donc subi aucune perte.

À la décharge de l'accusée, son avocat, Me Jean Asselin, a souligné au juge Morand qu'elle s'est excusée auprès de la famille à la suite des événements. Elle a ensuite collaboré avec la justice, évitant même la tenue d'une enquête préliminaire.

L'avocat a également insisté sur la « couverture médiatique très importante » ayant entouré l'affaire, en particulier dans LE SOLEIL, qui a traité l'affaire à deux reprises, à la page A 3, dans des éditions du samedi. « Ses problèmes ont été exposés à pleines pages » dans d'autres journaux, a encore affirmé Me Asselin.

La notaire a d'ailleurs subi des préjudices sérieux dans sa vie professionnelle. Non seulement a-t-elle été suspendue durant cinq ans par la Chambre des notaires, mais elle a perdu un mandat au conseil d'arbitrage de la Commission de l'assurance-emploi, de même qu'une charge de cours à l'université Laval.

Sur le plan personnel, la notaire Lagacé a dû vendre sa maison, accusant une perte de 35 000 \$. Un psychiatre a diagnostiqué chez elle une dépression majeure et une « phobie sociale ». Actuellement, elle tente de « refaire sa vie », de dire Me Asselin, puisqu'elle est inscrite au MBA, à l'université Laval.

Le procureur de la Couronne, M^e Serge Brodeur, s'est dit d'accord avec l'imposition d'une amende, telle que suggérée par son vis-à-vis. Le juge Morand a entériné le tout, fixant l'amende à 1000 \$ et en ajoutant une probation de six mois. « Personne ne veut vivre ce qu'elle a vécu, a dit le magistrat, et j'estime que l'emprisonnement n'est pas nécessaire. »

Les héritiers floués n'ont finalement subi aucune perte

loto-québec résultats

Tirage du	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	5 000 000,00 \$
5/6+	13	53 129,40 \$
5/6	364	1 518,00 \$
4/6	18 252	58,00 \$
3/6	327 407	10 \$

Numéro complémentaire: 12
Ventes totales: 17 508 039 \$
Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$

Tirage du	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	20	500 \$
4/6	1 248	50 \$
3/6	23 971	5 \$

Numéro complémentaire: 14
Ventes totales: 715 548,50 \$

Tirage du	NUMÉRO	Tirage du	NUMÉRO
03 04 07 12 20	955713	97/10/01	955713
23 24 28 29 32	3 4	97/10/02	754255
33 35 39 40 42	489 0060		
48 52 53 56 61			

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Toute la chirurgie cardiaque passe à Laval

L'Hôtel-Dieu perd deux de ses spécialistes

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ **SAINTE-FOY** — À partir de janvier, toutes les chirurgies cardiaques se dérouleront à l'hôpital Laval. Les deux chirurgiens cardiaques de l'Hôtel-Dieu de Québec, les Drs Richard Baillot et Richard Bauset se joindront aux sept chirurgiens de l'hôpital Laval, dès janvier 98.

« Nous avons signé une entente avec ces deux chirurgiens. En janvier nous formerons une seule équipe. Nous pratiquerons sur un seul site, à l'hôpital Laval », a déclaré le Dr Michel Lemieux, directeur de l'Institut de cardiologie de l'hôpital Laval. Il s'adressait, hier, à des hommes d'affaires de la Chambre de commerce de Sainte-Foy. Des privilèges de pratique ont déjà été accordés aux deux chirurgiens par l'hôpital Laval, a précisé le Dr Lemieux. L'équipe de l'hôpital Laval passera de sept à neuf chirurgiens cardiaques.

Ce regroupement devrait permettre des économies de 30%, estime le Dr Lemieux: une seule unité de soins intensifs, regroupement des achats et des infrastructures. Il n'est pas question cependant de déménager à l'hôpital Laval les services d'hémodynamie et de coronarographie de l'Hôtel-Dieu.

L'entente entre les chirurgiens des deux hôpitaux n'a pas encore été entérinée ni par la région régionale ni par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

On ignore encore si le personnel gravitant autour des deux chirurgiens sera lui aussi déplacé vers l'hôpital Laval. L'Hôtel-Dieu refuse d'émettre tout commentaire, pour le moment. La pré-

sidente du syndicat des infirmières, M^{me} Lucille Légaré, n'était pas au courant du départ des deux chirurgiens.

Le 25 septembre, à la réunion du conseil d'administration du CHUQ, le directeur général Robert Buslacchi s'était voulu rassurant. Aux infirmières qui s'inquiétaient d'un départ éventuel de la chirurgie cardiaque de l'Hôtel-Dieu, le directeur avait répondu qu'il n'avait reçu aucune lettre de démission des deux chirurgiens.

« C'est vrai, répond le Dr Richard Bauset. Nous n'avons pas remis notre démission officiellement à l'Hôtel-Dieu. Nous allons le faire sous peu. C'est dommage pour l'Hôtel-Dieu de perdre la chirurgie cardiaque, mais ce sera mieux pour les patients », explique le chirurgien.

En se regroupant à l'hôpital Laval, les neuf chirurgiens formeront le deuxième plus gros groupe au Canada.

Ce n'est que depuis 1990 que des chirurgies cardiaques sont effectuées à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'ouverture du département a coïncidé avec le retour au pays du Dr Pierre Grondin, un des pionniers de la chirurgie cardiaque au Québec. Après 15 ans de pratique aux États-Unis, le Dr Grondin était revenu pratiquer à Québec en 1990. Il avait 62 ans. Il a pris sa retraite il y a deux ans.



Le docteur Michel Lemieux est le directeur de l'Institut de cardiologie de l'hôpital Laval.

MAISONS PRIVÉES D'HÉBERGEMENT

Les proprios craignent de nouveaux contrôles

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

■ **QUÉBEC** — Les propriétaires de maisons privées d'hébergement pour personnes âgées craignent-ils de nouveaux contrôles? Un projet-pilote d'évaluation de ces résidences, lancé cet été sur le territoire de cinq des 13 CLSC de la région de Québec, démarre plus lentement que prévu.

Moins de la moitié de la centaine de propriétaires de résidences visées dans cette phase pilote se sont volontairement inscrits à ce programme qui vise à améliorer la qualité des services offerts dans le secteur privé.

La carotte agitée pour susciter l'intérêt des propriétaires de foyers privés est la création d'un répertoire des meilleures résidences qui doit être publié en janvier 1998; les CLSC recommanderont ces résidences aux gens âgés en quête d'un lieu d'hébergement.

Ce projet, qui est une première au Québec, a été mis sur pied conjointement par un groupe de CLSC et la section régionale de la Fédération de l'âge d'or. Des équipes de fonctionnaires et de personnes âgées ont été constituées pour visiter les 138 résidences les plus importantes qui ont été ciblées pour la phase pilote. Les « enquêteurs » doivent évaluer la sécurité du bâtiment ainsi que la qualité des services et des soins.

Ce retard dans les inscriptions n'inquiète pas encore M. Jean-Guy Morin, président de la FADOQ Québec-Chaudière-Appalaches, ni Mme René Marceau, responsable du dossier au CLSC

La Source, dont le territoire couvre la banlieue nord de la ville de Québec. Les propriétaires de foyers privés situés sur le territoire de ce CLSC, où l'information a été plus abondante qu'ailleurs, ont le plus fort taux d'inscription: 60%.

La période d'inscription a été allongée jusqu'au 8 octobre et une nouvelle réunion d'information aura lieu sur le territoire de chaque CLSC.

Il est important qu'ils sachent que « l'objectif (de ce projet-pilote) n'est pas de faire une chasse aux sorcières », précisait Mme Marceau dans une entrevue téléphonique cette semaine. On pourra apporter un support pour la clientèle plus lourde et aider à réduire le taux de vacance dans certaines résidences après avoir vérifié la qualité des services qui y sont offerts.

Le vice-président du Regroupement des résidences pour retraités du Québec, M. Michel Matte, qui fait partie du comité qui supervise le projet, n'hésite pas, pour sa part, à souligner que les propriétaires de maisons d'hébergement sont « probablement craintifs devant ce contrôle qui s'ajoute ».

« Il peut y avoir aussi de la réticence devant le changement, ajoute-t-il; certains se disent probablement: attendons voir ce qui va arriver ». Ce sont des choses qui pourront être clarifiées aux nouvelles réunions d'information, continue M. Matte.

« Notre regroupement aurait peut-être dû prendre l'initiative de faire cette évaluation, poursuivait-il récemment au cours d'un entretien téléphonique. Mais nous étions trop occupés à mettre l'organisme sur pied, explique-t-il et la Fadoq a pris les devants. Ce sont les résidents qui vont en profiter. On va établir des normes et des standards et les CLSC pourront difficilement recommander des résidences qui n'auront pas été évaluées ».

Ce regroupement de résidences pour retraités compte 100 membres qui représentent 7000 à 8000 chambres d'hébergement pour personnes âgées au Québec dans des résidences de plus de dix chambres. L'organisme a 19 membres dans la région de Québec.

Soulignons que les étapes ultérieures du programme d'évaluation sont maintenues; les visites des résidences auront lieu entre le 6 octobre et le 15 décembre et l'inventaire des bonnes résidences sera publié en janvier 1998.

Les promoteurs de cette initiative qui démarre à la fois en milieu urbain et semi-urbain, sur les territoires des CLSC La Source-Orléans, Portneuf, Desjardins et Paul-Gilbert, souhaitent cet été pouvoir l'étendre à toute la région et, ensuite à l'ensemble du Québec.

Arthur soulagé d'une poursuite

La requête d'André Fontaine est jugée irrecevable

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ **QUÉBEC** — Une poursuite de moins dans la liste de celles qui visent l'animateur André Arthur. En raison d'irrégularités graves dans la requête déposée récemment par l'artiste peintre André Fontaine, un juge de la cour supérieure la déclare irrecevable.

La requête visait également Radiomédia, six administrateurs et deux journalistes. Or, déclare le juge Jean-Roch Landry, « une simple lecture de la requête démontre une méconnaissance manifeste des règles du Code de procédure civile ».

Le code, en effet, exige que l'exposé des faits figurant à la requête soit divisé en paragraphes numérotés consécutivement, chacun se limitant à un fait essentiel. Précisant qu'il ne s'agit pas d'une simple question de

forme, le juge estime que la méthode utilisée par le procureur de M. Fontaine contrevient directement au code: « Elle risque non seulement d'empêcher les défendeurs de connaître exactement ce qui leur est reproché mais également de les prendre par surprise. »

RECOURS POSSIBLES

Le magistrat précise bien par ailleurs que M. Fontaine conserve ses recours, le présent jugement ne pou-

vant pas régler définitivement le litige.

Le juge Landry s'arrête aussi brièvement à une requête en irrecevabilité du journaliste Christian Thibault, un des défendeurs avec Arthur. Bien que sa requête devienne sans objet,

celle de l'ensemble des défendeurs étant accueillie, le juge souligne qu'aucune des 17 allégations ne vise personnellement Thibault. « Le seul endroit où se retrouve le nom de Christian Thibault est dans la désignation des parties, à la première page », observe ironiquement le juge.



André Arthur

EN BREF

BEAUPORT

Abus sexuels: tolérance zéro

À l'exemple des équipes de hockey de la municipalité qui ont adopté dernièrement toute une panoplie de règles concernant la prévention des abus sexuels, la Ville de Beauport a décidé de faire de même dans l'ensemble de ses organismes de loisirs et de vie communautaire. Le service des loisirs et de la vie communautaire tiendra une rencontre de consultation le 14 octobre auprès des quatre regroupements des quelque 200 organisations de bénévoles du milieu. On y discutera des moyens à prendre et du support nécessaire pour intervenir efficacement. À la suite du mot d'ordre lancé par la Fédération québécoise de hockey sur glace, « Hockey Com-

pétition Beauport » a déjà établi sa procédure à partir du guide publié par le ministère des Affaires municipales. La municipalité veut qu'un système de filtrage des bénévoles s'adressant à chaque candidat susceptible d'occuper un poste d'entraîneur, d'entraîneur-chef ou d'adjoint ou de soigneur s'exerce dès le recrutement et l'embauche. Le système repose sur des procédures visant à bien cerner le passé et la personnalité du candidat: fiche d'identification, entrevue sur les abus sexuels en présence du conseiller technique et des membres de l'exécutif de l'organisme, présentation du code d'éthique, des règlements et de la mission de l'organisme face aux abus. C. V.



Donnez de la couleur

CONCOURS Avez-vous quelque chose à vous faire pardonner?



Faites-nous-le savoir... et gagnez l'un des

9 FORAITS intimité du Château Frontenac

Un forfait de rêve (les samedis de novembre) incluant dîner gastronomique « aphrodisiaque » concocté par Jean Soulard pour le plaisir de vos sens, dans l'intimité du restaurant Le Champlain ou de votre chambre, et plus encore...

Une valeur totale de 2322 \$



LE CHÂTEAU FRONTENAC
HÔTELS CANADIEN
PACIFIQUE

Le forfait « Intimité » est également offert au grand public à compter de 129\$ par personne (occupation double, service inclus, taxes en sus, léger supplément pour chambre avec bain tourbillon)

LE SOLEIL

Postez ou déposez à : Concours FORAITS - Intimité - FM 93, 600, rue Belvédère, Québec, Québec G1J 3E5.

Nom _____ Adresse _____
Code postal _____ Tél. rés. _____ bur. _____

Qu'avez-vous à vous faire pardonner?

Règlements du concours disponibles au Soleil, FM 93 et au Château Frontenac.



Motorisés LEBLANC

CENTRE DE ROULOTTES MOTORISÉES

LIQUIDATION ANNUELLE
du 26 septembre au 11 octobre
remisage de votre achat jusqu'au 1er avril 1998

GARANTIE LEBLANC

GRATUIT
12 MOIS
20 000 KM

- Moteur
- Transmission
- Différentiel

AVANTAGE S.F.D.

de tous nos

VÉHICULES RÉCRÉATIFS D'OCCASION

de marques renommées

TRÈS GRAND CHOIX!

LA PLUS BELLE SÉLECTION AU QUÉBEC

GARANTIE UN AN

SUR TOUS LES MOTORISÉS D'OCCASION DE 1988 ET PLUS

DU JAMAIS VU!

DEPUIS 1968

CHEZ LEBLANC C'EST RASSURANT!

QUÉBEC :

En bordure de l'autoroute 40, sortie 281 nord, Neuville (à 15 minutes de Québec)

Fermé le dimanche

adresse internet : leblanc-caravan.com

(418) 876-3316

1 800 854-3316

LAVAL :

1175, boul. des Laurentides (au sud de l'autoroute 440)

Tél. : (514) 663-7941

1-800-383-8586

LE QUÉBEC LE CANADA



Pendant qu'un millier d'élus municipaux manifestaient devant le Parlement contre la facture de 500 millions \$ du gouvernement, le ministre Rémy Trudel acceptait hier la proposition de règlement de l'UMRCQ.

TRANSFERT DU TRANSPORT SCOLAIRE AUX MUNICIPALITÉS

Une solution facile pour se débarrasser de 420 M\$

Comités de parents et la Fédération des CS dénoncent l'entente

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le transfert aux municipalités du transport scolaire ce n'est pas un effort de rationalisation pour une plus grande efficacité, c'est une opération pour se débarrasser d'un montant de 420 millions \$ qui n'apparaît plus dans les livres du gouvernement.

Gary Stronach, président de la Fédération des comités de parents du Québec, qui représente 45 000 parents, n'y va pas avec le dos de la cuiller pour qualifier l'entente intervenue entre le gouvernement et la direction de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ): « C'est carrément un exercice de pelletage! Et ce sera un autre

fiasco comme la réforme de la santé ». M. Stronach participe ce matin à un forum sur le transport scolaire au congrès de l'UMRCQ et il ne se gênera pas pour leur dire ce qu'il pense de l'entente. Il leur dira que les municipalités, ou les MRC, ne connaissent rien au transport scolaire qui est bien différent du transport en commun. « C'est de la livraison à do-

micile et on ne laisse pas un enfant traverser la route 132 comme un adulte. » Puis ça ne coûtera pas moins cher, ça risque même d'être le contraire, pense M. Stronach comme la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Diane Drouin.

Celle-ci croit que le gouvernement est allé au plus facile: en transférant le transport scolaire, c'est une facture de 420 millions \$ qui part d'un coup.

Mme Drouin pense que le transfert aux municipalités c'est « une formule compliquée pour remplacer ce qui est simple actuellement ». Elle ajoute que la Fédération « n'acceptera jamais que les enfants soient les grands

perdants de cette improvisation ».

La Fédération affirme qu'avec ce nouveau régime il y aurait nécessairement deux niveaux de péréquation reliés au transport scolaire et ce serait encore une fois les contribuables des milieux urbanisés qui subventionneraient les zones rurales.

Ce soir il y a assemblée des présidents et des directeurs généraux des commissions scolaires et la Fédération étudiera les moyens à prendre pour contrer « cette proposition épouvantable! »

Des membres de l'UMRCQ se posent les mêmes questions. André Hénault, préfet de la MRC Joliette, dit qu'il y a une foule de questions

auxquelles la direction de l'UMRCQ devra répondre. D'autant plus que les membres ont « bel et bien déjà dit qu'ils étaient opposés au transport scolaire », parce qu'il s'agit de faire payer par l'impôt foncier une mesure sociale. M. Hénault croit même que les négociateurs de l'UMRCQ n'avaient pas le mandat de conclure une telle entente.

Enfin, la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe B. Simard, a fait voir hier soir que la proposition de la Fédération des commissions scolaires de sauver 70 millions \$ en gérant le transport scolaire signifierait la fermeture de près de 400 écoles. « Démagogie, c'est juste pour faire peur au monde, il n'a jamais été question de ça » réplique Denis Pouliot, attaché de presse de la Fédération.



Gary Stronach

ENQUÊTE DE LA GRC SUR LE PLC

Le bureau du PM au courant depuis mars

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Le bureau du premier ministre Jean Chrétien a été mis au courant dès le mois de mars que des policiers de la GRC enquêtaient sur des pratiques douteuses de campagne de souscription du Parti libéral du Canada (PLC) au Québec.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, qui a alerté la GRC de ces pratiques douteuses dont il avait eu vent le 5 mars, a confirmé hier à la Chambre des communes qu'il avait aussi informé le chef de cabinet du premier ministre, Jean Pelletier.

Le ministre a aussi discuté de cette affaire en compagnie du président du Conseil du trésor, Marcel Massé, le lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec, ainsi que le ministre Alfonso Gagliano, le responsable de la machine électorale des libéraux dans la Belle Province.

Aujourd'hui ministre des Travaux publics, M. Gagliano était titulaire du ministère du Travail à l'époque.

Aux Communes, le ministre Pettigrew a dévoilé le contenu de la lettre qu'il a envoyée au commissaire de la GRC, Phil Murray, relativement aux allégations

de Brian Mulroney. « Si les libéraux savaient qu'un individu se livrait à de telles activités et qu'il y avait une enquête policière en mars, pourquoi a-t-il continué à travailler pour le parti », s'est demandé hier le député conservateur Peter Mackay, qui croit toutefois que le ministre Pettigrew a agi correctement en avertissant la GRC.

Le chef bloquiste Gilles Ducespe a dit jugé invraisemblable que le solliciteur général Andy Scott n'était pas au courant de l'enquête de la GRC alors qu'il est responsable de ce corps policier et que plusieurs de ses collègues ministres l'étaient. M. Scott ne faisait pas partie du cabinet au moment où le ministre Pettigrew a alerté les policiers.

En point de presse, le ministre Pettigrew a été peu loquace, disant ne pas vouloir s'ingérer dans l'enquête en cours. « Vous devez reconnaître que j'ai fait ce que j'avais à faire. J'ai parlé aux autori-

tés appropriées. Tout autre commentaire que je pourrais faire risquerait de compromettre l'enquête », a-t-il dit.

De son côté, le ministre Gagliano a indiqué qu'il a avisé rapidement le directeur général du PLC au Québec, Michel Béliveau que les pratiques douteuses dont il avait été informé par son collègue ministre étaient « intolérables ». M. Gagliano n'a pu dire pourquoi l'individu qui fait l'objet de l'enquête policière a continué à travailler pour son parti jusqu'en juin.

De passage à Vancouver, hier, le premier ministre Jean Chrétien s'est employé à minimiser toute cette affaire qui a des odeurs de scandale et qui ébranle les premiers mois de son second mandat. « Il y a eu une enquête sur cette question et cela a été référé par le ministre Pettigrew lorsqu'il y avait une rumeur. Ce n'était pas un employé du parti et cela a été traité de manière adéquate », a-t-il indiqué aux journalistes.



Pierre Pettigrew

Jean Chrétien tente de minimiser l'affaire

Un « franc succès »

Lucien Bouchard dresse un bilan positif de sa mission en France

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ SOPHIA ANTIPOLIS, France — Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, estime que sa mission en France a été un franc succès.

« Les objectifs que nous visions ont été réalisés », a déclaré M. Bouchard hier, lors d'un bilan dressé en conférence de presse dans la « Silicone Valley » de la France, appelée Sophia Antipolis, sise à 12 km de Nice.

Les objectifs de la mission de M. Bouchard étaient à la fois politiques, économiques et culturels. Au plan politique, « nous voulions marquer la continuité dans nos rapports et l'État français a indiqué plus clairement que jamais qu'il nous accompagnera, quels que soient nos choix », a dit M. Bouchard.



« Les objectifs que nous visions ont été réalisés », a déclaré M. Bouchard hier, lors d'un bilan dressé en conférence de presse dans la « Silicone Valley » de la France.

L'interprétation par les ténors fédéraux des propos du président Jacques Chirac et du premier ministre Lionel Jospin est cependant allée dans le sens contraire de ce qu'affirme M. Bouchard.

Les deux dirigeants français ont promis que la France « accompagnera le Québec dans ses choix » mais le ministre fédéral Stéphane Dion a prétendu que tout le monde pourrait dire la même chose.

Au niveau économique, une cinquantaine d'accords impliquant des entreprises françaises et québécoises ont été signés. Ces accords impliquent des montants de plus de 200 millions \$, a indiqué M. Bouchard.

Par exemple, hier, le réseau TVA s'est associé avec trois réseaux européens, soit Canal Plus, TV Home Shopping Service et TLTV SA, pour assurer la croissance et l'extension du réseau privé québécois.

Quant à Télé-Québec, l'entreprise a signé deux conventions de coopération, l'une avec La Sept-Arte et une autre avec La Cinquième.

M. Bouchard a soutenu que les liens économiques entre le Québec et la France s'intensifient, au point que 40 000 Québécois travaillent au Québec dans des entreprises à intérêts français tandis que les investissements québécois en France font travailler 17 600 Français.

Enfin, au niveau culturel, il y aura à compter de 1999 une Saison du Québec à Paris qui durera trois mois (avril à juin), et qui sera sous la direction du metteur en scène Robert Lepage. On compte faire de cet événement « une vitrine sur la modernité québécoise », a dit le premier ministre.

M. Bouchard a par ailleurs insisté pour dissocier les relations économiques du Québec avec la France et les liens politiques entre les deux pays.

« La question politique (de l'avenir du Québec) est domestique. C'est au Québec qu'il faut traiter de cela et ce sont les Québécois qui devront prendre cette décision », a-t-il dit.

C'est pourquoi notamment M. Bouchard n'entend pas de lui-même porter sur la place publique l'avenir du Québec lors du Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Hanoi (Vietnam) en novembre.

M. Bouchard sera le premier ministre souverainiste du Québec à participer à un tel Sommet.

« Il n'y a pas de voteurs pour la souveraineté québécoise à Hanoi. La campagne (référendaire), elle se fera au Québec », a dit le premier ministre.

Il a rappelé cependant qu'il aura lors de cette Conférence « un accès direct » auprès des 49 chefs d'État des pays francophones.

Cela constitue un aspect qui ne sera pas oublié par personne », a-t-il conclu.

« L'État français a indiqué plus clairement que jamais qu'il nous accompagnera, quels que soient nos choix »

200 M\$ d'accords économiques ont été signés avec la France

La proposition de Québec : TAXES EN VUE POUR LES CONTRIBUABLES

Un transfert impossible sans hausses de taxes

Quoi qu'en dise le gouvernement du Québec, les municipalités ne pourront pas absorber une facture de près de 500 millions \$ sans hausser les taxes des contribuables.

LE MÉNAGE EST DÉJÀ FAIT

Les municipalités ont déjà absorbé 700 millions \$ de factures diverses du gouvernement du Québec au cours des 5 dernières années. Face à ce pelletage, elles ont été obligées de faire leur ménage bien avant que le gouvernement du Québec n'entreprenne le sien. Résultat : elles disposent en 1997, pour assumer leurs engagements traditionnels, d'un budget de 200 millions \$ inférieur à celui de 1992. Le reste du budget est consacré à payer les factures de Québec.

LE GOUVERNEMENT EXIGE DIX FOIS PLUS DES VILLES QUE DE LUI-MÊME

En 1998, le gouvernement réduira ses dépenses de seulement 0,6 %, mais il exigera 6 % des villes. C'est dix fois plus. Et ce n'est pas tout. Le gouvernement augmentera ses revenus de 3,1 % par année en moyenne au cours des trois prochaines années, alors que les villes verront leurs revenus baisser avec la chute de la valeur foncière des propriétés qui se poursuivra pour encore 2 ou 3 ans selon les experts. Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il s'agit d'un effort équitable pour les villes?

LE TRANSPORT SCOLAIRE :

POUR LA MEILLEURE GESTION POSSIBLE

Le transport scolaire au Québec est déjà le mieux géré de toutes les provinces canadiennes. Avec la proposition du gouvernement d'en transférer la responsabilité aux municipalités, il en coûtera forcément plus cher aux contribuables car on devra mettre en place une nouvelle structure de gestion complexe impliquant 1 389 municipalités, 96 MRC, 3 communautés urbaines et 72 commissions scolaires. Pourquoi ne pas laisser aux commissions scolaires le soin de gérer le transport scolaire puisqu'elles le font déjà très bien?

LA PROPOSITION GOUVERNEMENTALE : PAS 449 M\$ MAIS 491 M\$

La solution mise de l'avant hier par le gouvernement dépasse largement 449 millions \$. Dans les faits, elle est de 491 millions \$, car elle inclut une contribution supplémentaire des municipalités de 42 millions \$ provenant de la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité (TGE). Ce montant supplémentaire est destiné au financement de l'atténuation pour les villes centres.

LA PROPOSITION DE L'UMQ : UN COMPROMIS VALABLE

**À 1,3 % seulement
de l'objectif du gouvernement et
un impact minimum sur les contribuables**

Dans le cadre des négociations avec le gouvernement, l'UMQ et la Fédération des commissions scolaires du Québec ont proposé une solution basée sur une réduction des subventions aux municipalités et de nouvelles économies dans le transport scolaire tout en maintenant la qualité des services éducatifs au niveau actuel. Cette solution épargnerait au maximum les contribuables et permettrait à Québec de réduire ses dépenses de 838 millions \$ sur deux ans, ce qui représente une différence de seulement 11 millions \$ (1,3 %) par rapport à l'objectif gouvernemental de 849 millions \$ pour les années 1998 et 1999.

ENVIRON 3,8 % POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS

Soucieux de l'impact que pourrait avoir une réduction des subventions pour les petites municipalités du Québec, l'UMQ a proposé un mécanisme simple de compensation pour éviter que les petites municipalités soient davantage touchées que les autres. Ce mécanisme permet de plafonner la contribution des petites municipalités à environ 3,8 % de leur budget.

TROP, C'EST TROP!

**Les municipalités du Québec
sont d'accord pour faire leur part dans
la réduction du déficit provincial, mais
elles ne veulent pas hausser les taxes.**

**Facturer
les villes**

**C'EST TAXER
LES CITOYENS!**



Union
des municipalités
du Québec



EMPLOYÉS DE LA SANTÉ



Le quart des travailleurs auraient eu un problème de santé au cours des deux dernières années: des problèmes articulaires (blessures au dos), de nature émotionnelle et des infections.

Leur santé détériorée d'ici cinq ans!

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ MONTRÉAL — Le tiers des employés de la santé pensent que leur état de santé va aller en se détériorant au cours des cinq prochaines années, victimes de détresse psychologique, de violence ou d'accidents de travail. C'est leur milieu de travail qui en sera la principale cause.

Le quart des travailleurs affirment avoir vécu un problème de santé majeur au cours des deux dernières années, d'ordre physique surtout. Des problèmes articulaires (blessures au dos), de nature émotionnelle et des infections.

C'est ce que révèle un sondage mené par l'Association pour la santé et la sécurité au travail (secteur affaires sociales), l'ASSTAS, en collaboration avec la firme Léger et Léger. Mille cinq cents des 235 000 employés du réseau ont répondu à un questionnaire quelques mois avant les départs à la retraite de l'été.

La détresse psychologique liée à l'anxiété et au stress représente un facteur de plus en plus important de détérioration de santé. Ainsi deux employés sur trois se disent affectés par la nature même de leur travail ou par la réorganisation du réseau.

L'anxiété et le stress affectent 45% des employés de la santé en général. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les cadres et les employés de bureau.

Ce sont les femmes qui travaillent à temps complet et sur une base régulière, dans les équipes de jour, qui sont les plus nombreuses à se déclarer «assez ou très tendues».

Ce sont les employés d'hôpitaux généraux et spécialisés qui se disent les plus stressés. De même, les employés des villes-centres de Québec et Montréal sont deux fois plus nombreux à se dire «pas très heureux» au travail comparativement à ceux des régions périphériques ou excentriques.

Le fait que 71,5% des gens prévoient que la détresse psychologique aura beaucoup d'impacts négatifs en 2002 en dit long sur leur état d'esprit actuel.

Curieusement, ce ne sont pas les changements comme tels qui sont perçus comme stressants par les employés mais le manque d'information et de transparence des établissements.

Ce ne sont pas les changements qui sont perçus comme stressants mais le manque d'information

«Ils aiment savoir tout de suite ce qui les attend. Ce sont les délais qui créent l'incertitude. Tout n'est d'ailleurs pas noir car beaucoup de travailleurs sont heureux des changements qui s'offrent à eux. Ils les perçoivent comme de nouvelles opportunités», dit Gilles Le Beau, directeur de l'ASSTAS.

L'ASSTAS observe d'ailleurs que les petits établissements de régions périphériques sont plus prompts à corriger des situations signalées par leurs employés que les grandes institutions des villes-centres.

Outre les facteurs psychologiques susceptibles de détériorer la santé des travailleurs du réseau, on identifie les agressions faites par les patients, le déplacement des bénéficiaires, le travail répétitif, l'aménagement des lieux de travail et les infections professionnelles comme problèmes potentiels.

La sida progresse selon les Québécois...

... mais ces derniers ne changent pas leurs pratiques sexuelles pour autant

■ QUÉBEC — Malgré la mise au point de nouveaux médicaments, 52,3% des Québécois croient que le sida est en progression. Malgré ce fait, 55,3% des gens affirment ne pas avoir modifié leur comportement sexuel par peur de contracter la terrible maladie.

Tels sont les principaux résultats du sondage mené par la firme Sondagem, entre le 18 et le 22 septembre, pour le compte de *Droit de parole*, *Le Devoir* et *Le Soleil*. Les données du sondage serviront d'ailleurs de base de discussion à l'émission *Droit de parole*, diffusée ce soir sur les ondes de Télé-Québec.

Les femmes à 57,2% croient davantage que les hommes, 46,9%, à la progression du sida. C'est dans la région de Québec que la perception de la progression du sida est la moins forte, 46,6%, comparé à 50,1% pour les répondants de la région de Montréal, et 56,4% ailleurs en province.

Le sondage révèle que les jeunes de 18 à 24 ans, 60,5%, ont le plus modifié leur comportement sexuel, alors que les 25-34 ans disent à 34,3% avoir modifié leur comportement sexuel. On s'en doute bien, c'est dans le groupe des 65 ans et plus que le comportement sexuel a le moins changé, seulement 15,8% des répondants disant avoir modifié leurs pratiques sexuelles.

Les personnes de scolarité du niveau collégial sont celles qui ont le plus modifié leur comportement, 31,7% contre 28,2% pour les universitaires et 15,1% chez les gens qui ont complété des études primaires.



des primaires. On note une plus grande modification des habitudes sexuelles chez les personnes séparées ou divorcées, 60,5%, contre 58,1% pour les célibataires, et 12,5% pour les personnes mariées.

Un tel sondage présente un seuil de confiance de 95%, avec une marge d'erreur statistique maximale à plus ou moins 3,1% dans 19 cas sur 20.

Alerte au virus de la vache folle

TORONTO (PC) — La Croix-Rouge canadienne a prévenu les hôpitaux de tout le pays qu'environ 200 000 fioles de produits sanguins administrés à environ 50 000 personnes pourraient comporter un risque de transmission de la maladie «de la vache folle», bien qu'aucun cas d'une telle transmission n'ait été signalé dans le monde.

200 000 fioles de sang à risque administrées à 50 000 personnes

Les dérivés sanguins ont été fabriqués à partir du sang d'un donneur dont le père est mort récemment de la forme héréditaire de la maladie de Creutzfeldt-Jakob — la forme humaine de la maladie de la vache folle.

Des tests d'ADN ont démontré que le donneur, toujours en bonne santé, est porteur du gène lié à la forme héréditaire de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, écrit dans une lettre envoyée aux hôpitaux M. Michael Nichol, directeur de la division des plasmas à la Croix-Rouge canadienne.

Bien qu'aucun cas de transmission de la maladie par utilisation de produits sanguins n'ait été signalé dans la communauté scientifique, la présence du gène dans le bagage génétique du donneur pourrait comporter un risque théorique qui oblige la Croix-Rouge à prévenir les hôpitaux, écrit M. Nichol. Les dérivés sanguins ont été distribués dans tout le pays de 1984 à 1993; le porteur sain du gène Creutzfeldt-Jakob a donné de son sang pour la dernière fois en 1991.

EN BREF

Comité de déontologie destitué

Le comité de déontologie policière qui devait sanctionner les quatre policiers condamnés en cour criminelle pour emploi d'une force excessive sur Richard Barnabé vient de se faire enlever le dossier pour avoir agi illégalement. La juge Nicole Morneau, de la cour supérieure, vient d'interdire à ce comité de trois membres de rendre une décision, et ce même si les quatre policiers avaient décidé de plaider coupable. Au lieu de leur infliger une sanction immédiatement, le comité avait décidé d'entendre six autres policiers impliqués dans l'événement. Les quatre policiers n'ont pas assisté à la cause de leurs collègues. La cour estime que le comité a violé la règle fondamentale voulant qu'une personne puisse entendre ce qu'on lui reproche. (PC)

LE TRENTE ET UN

TABLEAU D'AUTOMNE

carreaux en superposition
velours côtelé tartan
49.95

Velours pur coton côtelé fin, une chemise d'une grande souplesse, col boutonné, motifs carreaux variés, imprimés en coloris mode automne 97. P.m.g.tg. Rég. 58.00*
Chemise unie 39.95, pantalon chevrons 79.95

la maison
simons
GALERIES DE LA CAPITALE

Les originales et inimitables

Aubaines mystère

Le samedi 4 octobre,
nous ouvrons à 8 h 30!

Aujourd'hui, samedi et dimanche les 3, 4 et 5 octobre

10 % à 50 % de rabais

20%
de rabais
Gros électroménagers
Beaumarck®
à prix ordinaire
Sur nos prix ordinaires.

30 %
à 50 %

de rabais

Vaste choix d'articles
à prix ordinaire!

10 %
à 25 %

de rabais

La plupart des articles
à prix ordinaire, de solde
ou de liquidation!

Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère, ou demandez-en une en magasin, pour connaître les détails, les exceptions et le règlement. Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis pour les Aubaines et les offres spéciales.

**SOIRÉE BEAUTÉ SOUS LE THÈME DE L'HALLOWEEN À LA BAIE, PLACE LAURIER
LE LUNDI 6 OCTOBRE DE 18 H À 21 H**

Au programme : beauté, buffet, tirage de paniers de produits de beauté, tirage d'un grand prix à l'achat de fragrances! Billet : 10 \$; ce montant est déductible de votre premier achat de 10 \$ ou plus de la soirée.

IL RESTE ENCORE DES BILLETS : réservez le vôtre sans tarder en téléphonant au 627-5959.

la  Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher

Critiques interdites...



La ville de Halifax a été privée de courrier, hier, les postiers voulant protester contre la suspension d'un collègue. Le syndiqué disait qu'il ne digérait pas le fait que le président de la Société canadienne des postes, Georges Clermont, ait touché près de 380 000\$ en salaire et avantages divers en 1995. Selon la Société canadienne des postes, il s'agit d'un débrayage illégal. Au Québec, « la situation est redevenue normale », a confirmé une porte-parole. Le mouvement de débrayage ayant cours à Halifax, il pourrait avoir des conséquences fâcheuses, le centre de tri de Halifax servant à sélectionner la majeure partie du courrier destiné aux autres provinces maritimes. Par ailleurs, le ministre Alfonso Gagliano, responsable de la poste, a annoncé, hier, que le mandat de Georges Clermont a été renouvelé pour deux ans.

Rochon chahuté malgré tout

MONTRÉAL (PC) — Le ministre le plus contesté du Québec, Jean Rochon, a inauguré, hier, un nouveau pavillon psychiatrique à l'hôpital Sacré-Coeur, un investissement de 12 millions \$.

La nouvelle a beau être bonne, le ministre mal-aimé du gouvernement Bouchard a dû composer avec une centaine de manifestants qui dénonçaient les compressions dans la santé.

Interrogé par les journalistes, le ministre Rochon a monté le ton devant la persistance des questions qui soulevaient à nouveau les ratés de sa réforme. « Où prenez-vous vos chiffres? On biaise la réalité. Les syndicats vivent une période de maraudage présentement, je n'ai rien contre mais faut dire les vraies affaires. Tous les budgets en santé mentale seront retournés pour des services dans la communauté, ce ne sont pas des coupures » a clamé le ministre en montant le ton.

Pas question d'élaborer sur les problèmes de l'urgence rencontrés cette semaine à cet hôpital et encore moins sur les malades qui n'ont pas été opérés faute de lits. C'est une responsabilité du directeur de l'hôpital... estime M. Rochon.

Dehors, les infirmières contestaient la fermeture de 23 lits de psychiatrie dont le budget de 500 000\$ n'aurait pas été protégé et aurait donc servi à diminuer le lourd déficit de l'hôpital.

LE MEUBLE A SON HISTOIRE...NOUS AUSSI!

À votre service depuis

1968



Armoire Sierra. L'aspect rustique en pin massif, 50x24x79



Très versatile, fini merisier, 66x21x78

Le pouvoir d'achat de plus de 40 magasins

681-4200

Nous sommes l'unique magasin à Québec. La qualité, le choix de nos produits et les nombreux spéciaux que nous offrons à notre clientèle parlent pour nous...

LE MEUBLEUR

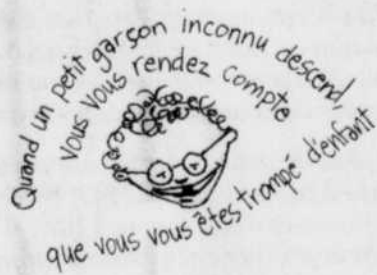
MEUBLES CHRISTIAN GAUDET

820, boul. Charest Ouest, Québec (près de Marie-de-l'Incarnation)

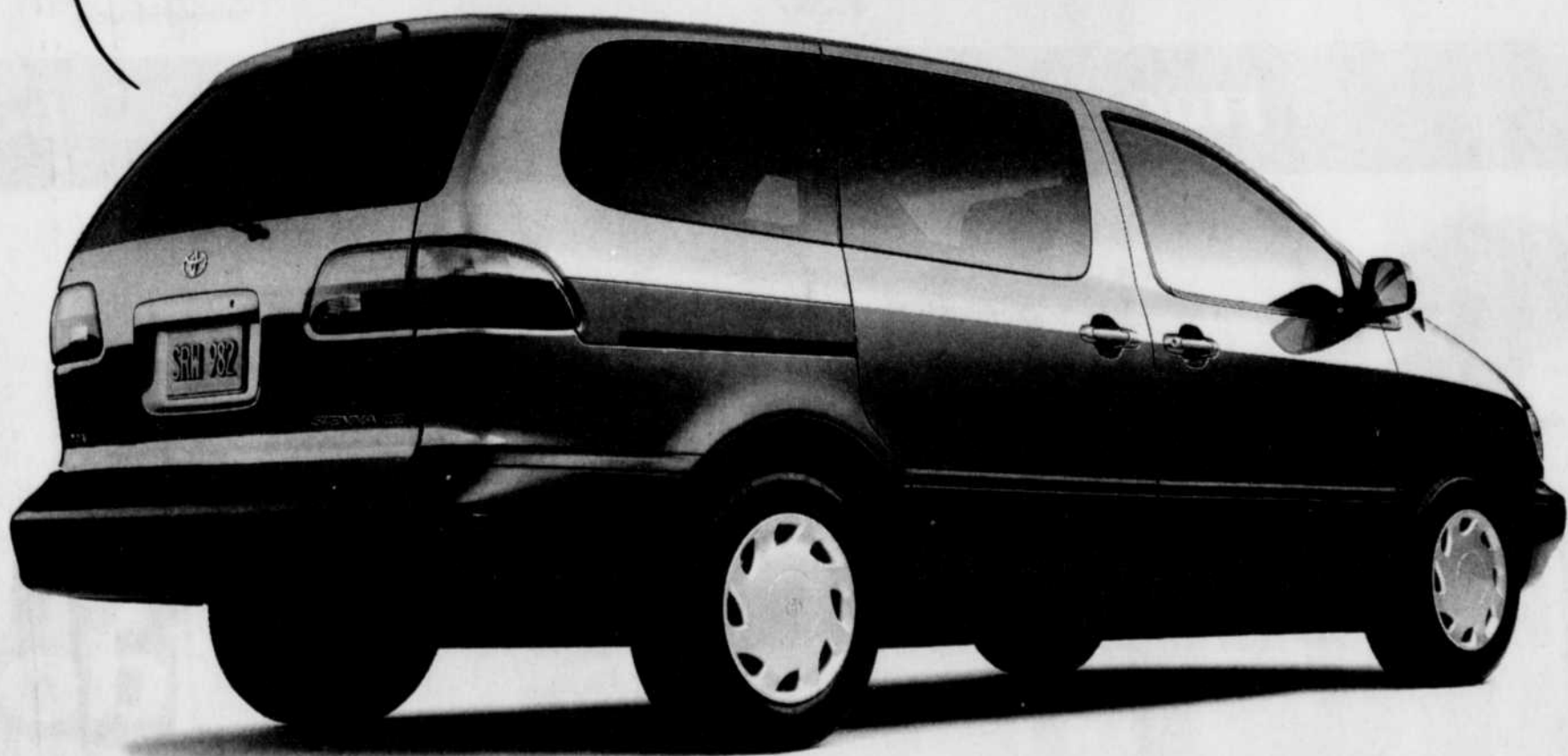
Quand vous allez à l'aréna...



il y a des choses qui tournent mal...



mais au moins une qui tourne rond!



Voici la nouvelle Sienna de Toyota... Une mini-fourgonnette bien équipée, à compter de 25 628 \$*. C'est incroyable comme il peut nous arriver des embêtements dès que nous sortons notre petit monde. Si seulement tout pouvait aller aussi bien que la Sienna... C'est sans doute grâce à la qualité et à la fiabilité légendaires des produits Toyota. Tous les modèles offrent la traction avant, un climatiseur, un système ABS et un moteur V6 de 194 ch tandis que la deuxième portière coulissante est proposée en option. Votre concessionnaire a hâte de vous la montrer. Venez avec votre famille!

1 888 TOYOTA-8

LA QUALITÉ, C'EST LA LIBERTÉ.

TOYOTA

www.toyota.ca

*V6 de la Sienna CE 1998 de Toyota (GF19CS-A). Modèle montré avec équipement en option. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Transport, préparation, immatriculation, assurances et taxes en sus.

EN BREF

ALBERTA
L'Unicef boycottée
à l'Halloween

La fête de l'Halloween pourrait bien changer de visage cette année, en Alberta, si les enfants suivent les conseils des évêques catholiques et renoncent à recueillir des fonds de porte à porte au profit de l'Unicef. Les évêques catholiques de l'Alberta conseillent aux directeurs d'écoles de ne pas encourager les enfants à recueillir de l'argent à l'intention de l'Unicef. Dans

une note, les évêques albertains expliquent que l'Église catholique ne donne plus son appui au Fonds des Nations unies pour l'enfance parce que le Vatican considère que l'Unicef préconise la contraception et l'avortement. L'Église catholique réprovoque toute forme de contraception et tout recours à l'avortement. L'archevêque qui a rédigé la lettre a proposé de demander aux enfants de troquer les tirelignes de l'Unicef pour des dons à la Sainte-Enfance, un organisme de charité bien catholique. L'Unicef qualifie la position des évêques de non fondée mais certainement susceptible de nuire à cet organisme. (PC)

DEVERNOIS

3/4 Double Face
610S

Coloris
• beige pâle
• tabac
• rouge
• vert



BOUQTQUE

Danielle Morali

Place Ste-Foy 656-9141

Les Soeurs du Bon Pasteur
ont désobéiUne transaction comme celle du Marché central
interdite selon la constitution de la congrégation

■ MONTRÉAL (PC) — La constitution de la congrégation des soeurs du Bon Pasteur interdit à ces dernières de faire des placements commerciaux du genre de celui qui a été fait au Marché central et si les soeurs voulaient faire de tels placements, elles devaient avoir l'accord du Saint-Siège.

C'est la soeur économiste, Yvette Dicairre, qui a fait cette affirmation alors qu'elle témoignait devant le juge Jean Guilbault, de la Cour supérieure, le 18 septembre dernier.

Mais la religieuse ajoutait qu'elle et les membres du conseil d'administration de la congrégation n'étaient pas conscientes de cela quand elles ont fait le prêt. Même si la religieuse admettait avoir lu la constitution de son ordre deux fois par année au cours des vingt dernières années...

Cependant, quand les choses ont commencé à mal aller et qu'elles constataient qu'elles avaient de la difficulté à se faire rembourser un prêt de 21 millions \$, elles ont consulté un ecclésiastique, le père Morrisset, en 1996.

« Les normes de l'Église à ce sujet avaient changé », indiquait la religieuse qui précisait qu'elle et ses consœurs ne croyaient pas que la norme avait été définitivement fixée.

Cependant, la religieuse ne précisait

pas le montant de cette « norme », même si elle évoquait le chiffre d'un million \$. Elle confirmait que la communauté n'avait pas demandé cette permission au Saint-Siège avant de faire le prêt. Quand elles ont reçu l'avis du père Morrisset, affirmait la religieuse, « on a eu la confirmation définitive qu'on n'était pas en droit de poser les gestes qu'on avait posés ».

Avant que les choses ne tournent mal, les soeurs avaient effectué un prêt de 4 M \$, allant ainsi à l'encontre de leur constitution et des règles de l'Église.

La permission n'a pas été demandée au Saint-Siège

Discours du Trône
controversé

Martin le tiendra à Vancouver

OTTAWA (PC) — Sans tambour ni trompette, le ministre des Finances, Paul Martin, a déclaré qu'il présentera l'énoncé économique du gouvernement au comité des Finances, à Vancouver, le 15 octobre.

Cette décision inhabituelle a suscité la colère du critique du Bloc québécois en matière de finances, Yvan Loubier, qui trouve que le processus manque de « transparence ». « Paul Martin veut éviter tout débat sur l'utilisation du surplus budgétaire, il veut surtout éviter les foudres de l'opposition qui va le questionner sur la façon dont il est parvenu à un déficit zéro pour le prochain exercice », a-t-il lancé.

Le discours du Trône du gouvernement fédéral laisse présager un déficit zéro au plus tard en 1998-99. Dans son énoncé économique qui sert de tremplin aux consultations prébudgétaires, le ministre des Finances établit les priorités du gouvernement et ses grands objectifs financiers. Les libéraux ont promis de consacrer la moitié des surplus budgétaires à la réduction de la dette et des impôts des particuliers, et l'autre moitié à l'amélioration des programmes sociaux.

« Nous voulions lancer ce débat à l'extérieur d'Ottawa et à la lumière de la poussée économique dans l'Ouest du pays, nous avons pensé que ce serait un endroit approprié. »

M. Loubier croit plutôt que le ministre des Finances veut se mettre à l'abri des critiques des partis de l'opposition.

Étudiants « payants »
pour le ministère
de la Justice

QUÉBEC (PC) — En faisant le ménage dans les boîtes du ministère de la Justice, des étudiants ont permis l'émission de 150 000 contraventions d'une valeur totale de 25,9 millions \$.

À l'été 1996, on a donc appelé à la rescousse 55 étudiants dont le mandat précis était de faire le ménage dans les cartons de la Justice. Les constats d'infraction sont payés par les contrevenants six fois sur dix. Les autres aboutissent au ministère de la Justice qui doit les traiter pour que les contrevenants comparaissent devant les tribunaux. C'est là que le système accusait du retard, parfois deux ans.

« Les résultats ont été extraordinaires, a lancé le sous-ministre Bouchard. Ils ont traité un volume de 147 947 dossiers au cours de la période estivale et les revenus générés ont été de 25,9 M \$ ».

Enchanté par ce « vent de fraîcheur », le ministère a embauché 40 étudiants en 1997. Ils ont déniché des milliers de constats dans divers palais de justice du Québec. Résultat : 2 millions \$ d'amendes perçues moyennant un salaire global de 75 000 \$ versé aux étudiants.

Avant accumulé des mauvaises créances de 46 millions \$ en 1996, le ministère de la Justice a reçu l'ordre des « autorités centrales » du gouvernement d'en assumer la responsabilité et surtout d'en réduire le volume.



Fido se rapproche encore un peu plus de vous. Le voilà maintenant présent dans la plupart des succursales de Future Shop de la région de Québec. Une nouvelle niche où nos conseillers spécialement formés se feront un plaisir de vous informer sur les mérites du Service Fido.

FUTURE SHOP

Nouvelles niches, même prix ! Fido vous propose maintenant deux forfaits avantageux soit : 400 minutes par mois, quelle que soit l'heure, pour seulement 40 \$, ou 20 \$ par mois pour 100 minutes d'utilisation. Et au-delà de ce généreux laps de temps, la minute est calculée

100 minutes
20 \$ par mois

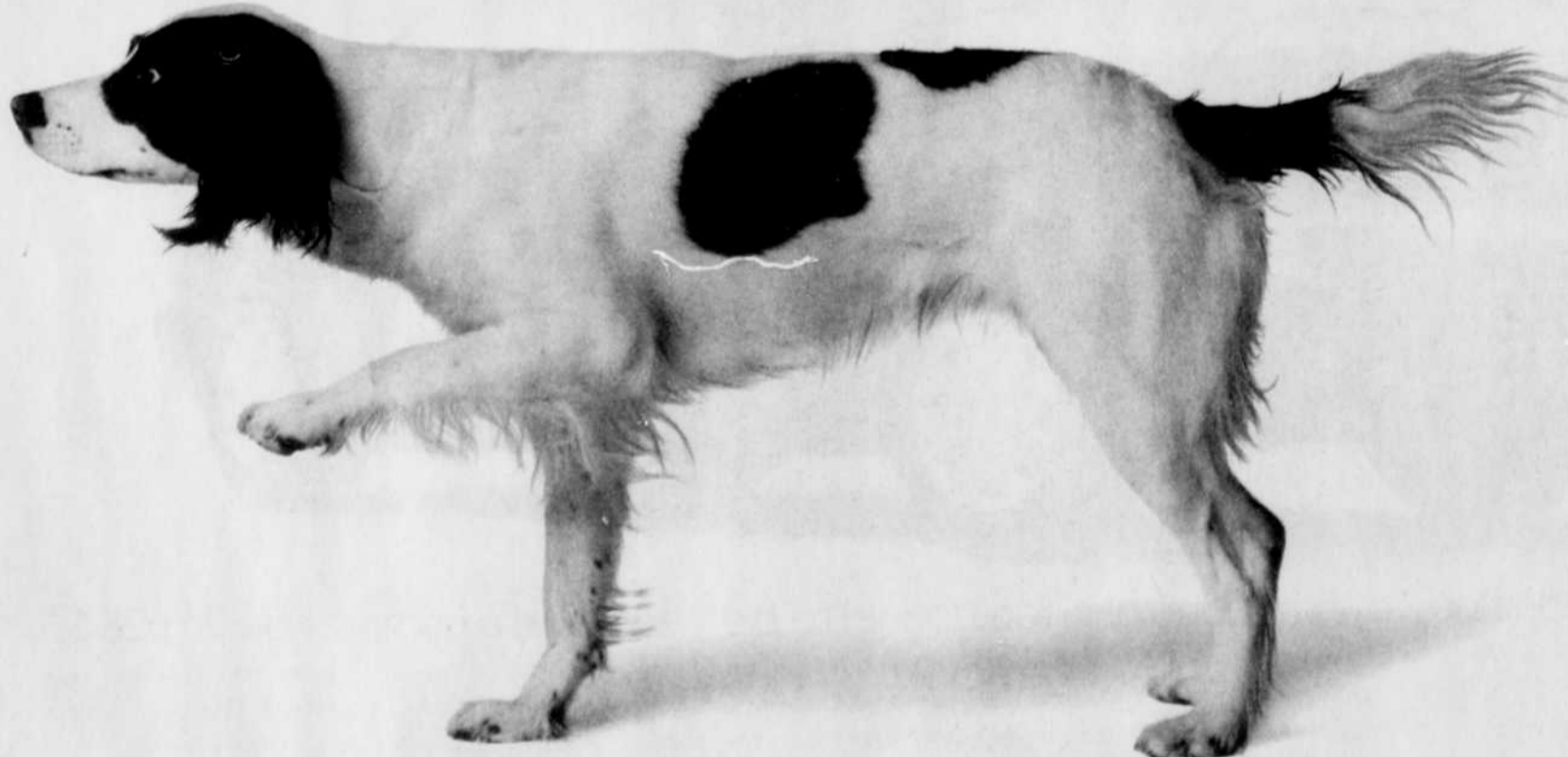
400 minutes
40 \$ par mois

au tarif exceptionnel de 20 €. Avec Fido, la facturation est honnête. Tout temps d'antenne est calculé à la seconde près. Pas un mot de plus, pas un cent de plus. Imaginez les économies !

Pour plus de détails sur les appareils Fido®, la carte à puce, le permis SCP, les Services personnalisés ainsi que nos frais d'interurbain et d'itinérance, communiquez avec notre Service à la clientèle ou passez au point de vente de votre choix.

Appelez-le par son nom :
682-FIDO
www.fido.ca

FIDO SE POINTE CHEZ FUTURE SHOP.



fi
do

C'EST VOUS
LE MAÎTRE.

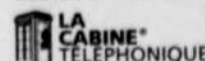
Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

LES MAGASINS



- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, près du magasin Eaton, 2^e étage

Fido vous attend aussi dans les magasins suivants de la région de Québec :



FUTURE SHOP

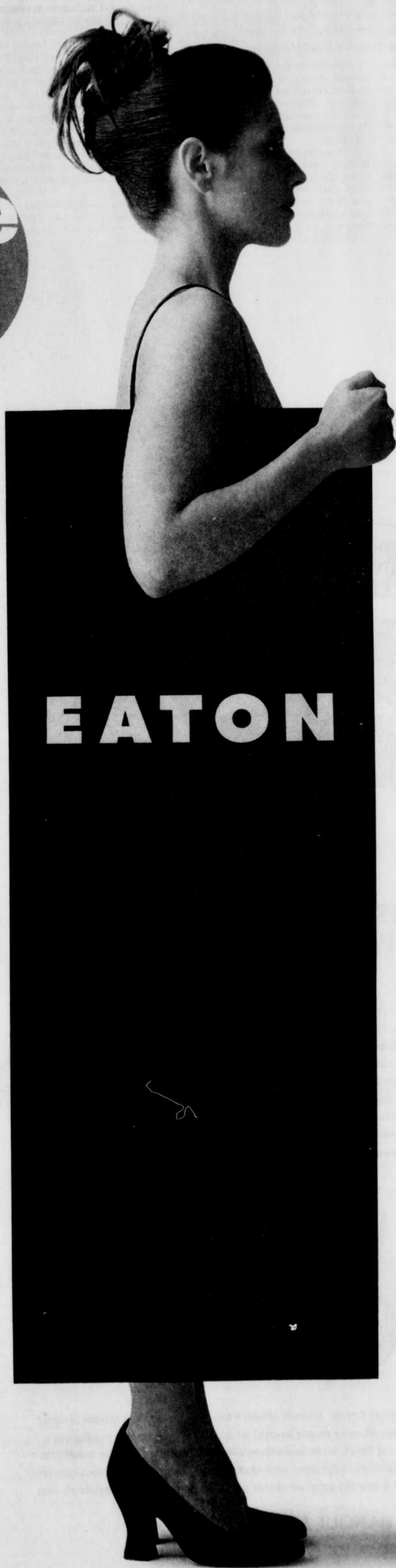
Des aubaines à pleins camions !

Dès demain et jusqu'au 19 octobre seulement

la seule et unique!

vente

TRANS CANADA EATON



EATON

Colossale Vente Trans Canada

Elle n'a lieu que deux fois l'an.
Des centaines d'aubaines
à la grandeur du magasin!
Manquez pas ça!

**Plus de temps pour
magasiner !**

Le samedi 4 octobre, nos
magasins ouvriront leurs
portes dès 8 h 30.

Si vous l'avez, **utilisez-la.**
Vos achats **sont garantis.**



COMMISSION POITRAS

Encore des révélations

■ MONTRÉAL (PC) — Au terme de la dernière négociation du contrat de travail, la direction de la Sûreté du Québec (SQ) a fermé une cinquantaine de dossiers disciplinaires. Quelques mois plus tard, l'Association des policiers provinciaux du Québec la prévenait « qu'il va faire chaud » si des plaintes disciplinaires étaient portées contre les quatre policiers accusés notamment de parjure dans le procès du clan Matticks.

Telles sont les deux principales révélations de la 60^e journée des travaux de la commission Poitras qui enquête sur la SQ, où témoignait, hier, l'inspecteur chef Denis Despelteau. Ce dernier a cumulé les tâches de négociateur patronal et de l'éthique professionnelle, d'avril 1993 à avril 1996.

Avec beaucoup de réticence, M. Despelteau a reconnu qu'il y avait eu « un blitz important » à la fin de la négociation, en mai 1996. Cette opération aurait eu lieu au moment où l'autorité disciplinaire était détenue par le directeur général adjoint Georges Boillard.

Le nombre de dossiers fermés se situerait entre 40 et 50. Les enquêtes avaient été faites et le comité d'examen des plaintes avait jugé qu'il y avait lieu pour les policiers en cause de se présenter devant un comité de discipline.

M. Despelteau a par la suite laissé entendre que ce n'était pas la première fois que le processus disciplinaire était court-circuité. « Je sais que de temps en temps il s'en retire (des plaintes). On ne dépose pas de preuves », a-t-il dit.

Par ailleurs, la commission a examiné des documents démontrant que des pressions ont été faites par l'Association des policiers provinciaux du Québec pour qu'aucune plainte disciplinaire ne soit portée contre les policiers Pierre Duclos, Lucien Landry, Michel Patry et Dany Fafard qui avaient subi un procès pour fabrication de preuve et parjure dans le dossier du clan Matticks.

Plus particulièrement, lors d'une réunion patronale-syndicale à laquelle assistait Denis Despelteau, le leader syndical Tony Cannavino a indiqué que si la SQ allait de l'avant au plan disciplinaire il allait faire chaud du fait que les enquêteurs n'attendaient que ça.

Au nom du syndicat, M^r Robert Castiglio avait ajouté que l'APPQ ne pourrait retenir ses troupes plus longtemps.

EN BREF

SANTÉ

Des auxiliaires peu rassurées

Les infirmières auxiliaires ne sont guère rassurées par les propos du ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon concernant l'avenir de leur profession. L'Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec soutient que dans plusieurs établissements de santé à travers le Québec, les infirmières auxiliaires sont peu à peu remplacées par des infirmières. L'ordre signalait que bien qu'il n'existe aucune directive provenant du ministère, les décisions prises au quotidien dans les hôpitaux aboutissent à la disparition de plusieurs postes d'infirmière auxiliaire. Dimanche, le ministre Rochon cherchait pourtant à les rassurer, répétant qu'il n'y a pas de plan pour écarter les infirmières auxiliaires du réseau. (PC)

ENQUÊTE SUR LA SOMALIE

La Cour suprême refuse l'appel d'un général

La Cour suprême du Canada a refusé hier d'autoriser l'appel d'un général contre la Commission d'enquête sur la Somalie, aujourd'hui terminée. Le brigadier-général à la retraite Ernie Beno soutenait que le juge Gilles Lévesque, qui a présidé la commission d'enquête, avait fait montre de préjugés à son endroit. Le militaire basait ses affirmations sur des propos tenus par le juge Lévesque pendant les audiences, ainsi que sur des commentaires faits par le juge à d'autres hauts gradés. La commission avait nié tout parti pris, mais un juge de la cour fédérale a donné raison au général Beno et ordonné au juge Lévesque de ne prendre part à aucune délibération concernant le général Beno. La cour d'appel fédérale a renversé ce jugement, et le général Beno sollicitait l'autorisation d'interjeter appel de cette dernière décision en Cour suprême. Le tribunal n'a pas révélé les motifs à l'appui de sa décision. (PC)

LONGUEUIL

Jeune homme de 18 ans arrêté pour taxage

Benjamin Roy, 18 ans, a comparu hier au palais de justice de Longueuil, où 15 chefs d'accusation ont été déposés contre lui, dont 10 d'extorsion, quatre de vol qualifié et un de menace de mort. Il a été appréhendé à la suite des plaintes déposées par 11 jeunes victimes de taxage. Le groupe a porté plainte à la suite du suicide d'un quatrième adolescent, en l'espace de sept mois, à Longueuil. Ces quatre adolescents, dont deux fréquentaient la polyvalente Jacques-Rousseau et un autre y avait également étudié, auraient été victimes de taxage. Roy a plaidé non coupable et a demandé un procès devant juge et jury. Il demeurera incarcéré jusqu'à son enquête sur remise en liberté. Il avait déjà été déclaré coupable d'infractions criminelles alors qu'il était mineur. (PC)

CENTRE DE RECHERCHE DU CHUL

Une expérience menée à bord de Mir

À bord de la station orbitale russe MIR, l'astronaute David Wolf manipule des tubes remplis d'enzymes que lui ont faits parvenir des chercheurs du Centre de recherches du CHUL. David Wolf remplira ces tubes de divers solvants qui favoriseront la cristallisation des enzymes. Les tubes d'enzymes cristallisées reviendront sur Terre via une autre navette spatiale, le 21 janvier 1998. L'enzyme en question entre dans la fabrication de l'oestrogène, hormone femelle la plus puissante, qui stimule les cellules cancéreuses dans les cancers du sein, de l'endomètre, de l'utérus. Si on réussissait à créer des molécules empêchant le bon fonctionnement de l'oestrogène, on pourrait enrayer le cancer. Mais avant de créer ces molécules, il faut d'abord connaître la structure de l'enzyme, d'où l'intérêt du projet de recherche du Dr Shen Xiang Lin du Centre de recherches du CHUL. D'autres projets du centre ont été acceptés par la NASA vu leur intérêt et leur portée. L.L.

LEMOYNE

Un cycliste fauché par un train

Un cycliste est mort hier matin après avoir été frappé par un train de passagers à Lemoyne, sur la rive sud de Montréal. La victime est un homme de 50 ans, de Greenfield Park, la ville voisine. Après le passage d'un premier train de marchandises, l'homme a voulu devancer la levée des barrières en les contournant, pour franchir les voies ferrées. Il n'a toutefois pas vu le train de passagers qui venait en sens inverse. L'impact a été très violent. (PC)

Longue vie à La Roseraie

« La rose, reine de tous les temps, vous livrera son doux parfum longtemps. »

La
Roseraie
de Sainte-Foy

Résidence de prestige pour aîné(e)s

Journées
portes ouvertes
les 4 et 5 octobre
de 11 h à 17 h

- Service complet d'hôtellerie
- Soins de santé 24/24
- Convalescence-essai-repos

825, Arthur-Rousseau, Sainte-Foy
à deux pas de l'hôpital Laval

651-4807

UN DES PLACEMENTS LES PLUS CONVENTIONNELS
COMPTE DÉSORMAIS PARI MI LES PLUS INNOVATEURS!

Ce placement unique vous permet de bloquer vos fonds pendant 3 à 5 ans en bénéficiant d'un taux d'intérêt avantageux et garanti. Vos gains ne sont pas plafonnés. Si les taux augmentent selon une hausse établie au préalable, nous augmenterons automatiquement le taux dont vous jouissez.



Ce placement vous donne accès au potentiel de croissance emballant du marché boursier canadien tout en garantissant votre capital.



Un placement qui vous permet de profiter du dynamisme des marchés boursiers internationaux tout en garantissant votre capital.



Un placement innovateur qui vous permet de bénéficier de taux à long terme tout en vous donnant accès à vos fonds en cas d'urgence médicale.



Ces placements, ainsi que d'autres CPG de la Banque Royale, sauront combler vos attentes en vous offrant sécurité, potentiel de croissance élevé et souplesse. Pour discuter de vos besoins en matière de placement, rendez-vous à une succursale de la Banque Royale ou du Trust Royal, ou communiquez avec RBC Dominion valeurs mobilières ou Actions en direct. Un de nos spécialistes en placement peut aussi vous rendre visite au moment qui vous convient. Passez-nous un coup de fil au 1-800 ROYAL™ 9-9 (1 800 769-2599) ou visitez notre site web au www.royalbank.com



BANQUE ROYALE

Membre du Groupe Financier Banque Royale

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. ™ Marques de commerce de la Banque Royale du Canada. Le CPG Accès-santé™ est offert aux clients des Services bancaires personnels seulement.

LE MONDE

Rees-Jones rapatrié en Angleterre

PARIS (AFP) — Le garde du corps de la princesse Diana, Trevor Rees-Jones, entendu une nouvelle fois hier par la police à Paris et toujours frappé d'amnésie partielle, devrait être rapatrié en Angleterre aujourd'hui, à bord d'un hélicoptère gros porteur médicalisé. La destination exacte n'a pas été précisée.

Au cours d'une deuxième audition hier, effectuée par la Brigade criminelle à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, le garde du corps britannique a réaffirmé qu'il ne se souvient pas des circonstances de l'accident.

Il a cependant pu fournir des détails sur les événements qui ont précédé le drame et a «vaguement» reconnu des paparazzi, a-t-on appris dans les milieux de l'enquête.

La princesse et Dodi Al-Fayed avaient dîné à l'hôtel Ritz, en étaient sortis avec Henri Paul, et avaient tenté d'échapper avec une puissante Mercedes aux photographes qui les attendaient.

Hier, des photos de «paparazzi» ont été présentées au garde du corps. Il a «vaguement» reconnu certains d'entre eux, toujours dans les moments qui ont précédé le drame.

La police est par ailleurs toujours à la recherche d'un véhicule de marque Fiat, susceptible d'avoir gêné la Mercedes qui roulait à vive allure.

Une source proche de l'enquête a indiqué jeudi que des traces de peinture relevées sur la carcasse de la Mercedes provenaient d'une Fiat de type Uno.

Les enquêteurs avaient déjà trouvé dans le tunnel des fragments de feux clignotants arrière provenant également d'une Fiat Uno. Ils cherchent toujours à savoir si une voiture de ce type a heurté la Mercedes avant l'accident.

Jean-Paul II au Brésil



Le pape est arrivé hier après-midi à Rio de Janeiro où il a lancé, dès sa descente d'avion, un appel en faveur des communautés noires et indiennes dont les racines et la culture, a-t-il affirmé, doivent être respectées. Jean-Paul II a ensuite gagné le centre de Rio qu'il a parcouru assez rapidement en papamobile mais où la foule n'était pas au rendez-vous, ont pu constater les observateurs. Ils étaient 20 000 fidèles et spectateurs, selon la police, loin donc des 50 à 60 000 espérés par les organisateurs et redoutés par la police fédérale. L'ensemble du parcours était clairsemé.

Accident meurtrier en France



Les secouristes s'activent autour de la carcasse d'un autocar qui a percuté une glissière de sécurité avant de basculer par-dessus un échangeur et de s'écraser 15 mètres plus bas sur le bas-côté de l'autoroute. 12 personnes ont péri, dont le chauffeur, et une trentaine ont été blessées. L'accident s'est produit hier matin sur l'autoroute A7 entre Aix-en-Provence et Salon-de-Provence et aurait été causé par l'éclatement du pneu avant droit du véhicule. (AP)

MIR

Mission accomplie pour Atlantis

HOUSTON (AFP) — Les sept membres de l'équipage de la navette américaine Atlantis ont salué hier une dernière fois leurs trois collègues de Mir et mis fin à six jours d'une mission commune sans accroc qui aura permis de rendre un peu de fiabilité et de lustre à la vieille station orbitale russe.

Après la traditionnelle poignée de main entre les commandants, les portes des deux engins se sont fermées en début de soirée sur les cosmonautes Anatoli Soloviev et Pavel Vinogradov et leur nouveau collègue américain David Wolf, qui vont passer quatre mois seuls à bord de Mir jusqu'à l'arrivée de la prochaine navette.

Le précédent locataire américain de Mir, Michael Foale, qui a passé 134 jours émaillés de nombreux incidents à bord de la station russe, s'apprêtait lui à regagner la Terre à bord d'Atlantis. La navette américaine ne devait définitivement se séparer de Mir que ce matin.

Au cours de cette ultime journée en commun, les dix résidents du complexe orbital ont mis un point final au déménagement sans précédent effectué entre les deux engins. Au total, près de huit tonnes de vivres, instruments scientifiques et matériels divers auront ainsi été transférés entre la station et la navette.

Pour les responsables de la NASA comme pour leurs collègues de l'agence spatiale russe, cet effort de maintenance sans précédent a permis de redonner une seconde jeunesse à une station orbitale sous perfusion depuis le début de l'année.

Les deux cosmonautes de Mir ont notamment profité de la présence d'Atlantis pour remplacer l'ordinateur central de leur engin, qui avait multiplié les signes de faiblesse ces dernières semaines, par le nouveau système amené par la navette.

Hier, après plus de 24 heures de travail, les ingénieurs du centre de con-

trôle des vols spatiaux (TSOP) de Korolev, en Russie, ont annoncé que le nouvel ordinateur fonctionnait à merveille et que la station avait repris le contrôle de son attitude et de son orientation en orbite.

Les «livreurs» d'Atlantis ont aussi apporté les nouvelles batteries, l'eau et les réserves d'air pur qui lui faisaient tant défaut. Sans oublier cette «rustine» déposée mercredi par les deux «marcheurs de l'espace», Vladimir Titov et Scott Parazynski, pour permettre de colmater à l'avenir la fuite du module Spektr, endommagé en juin par une collision avec un vaisseau de ravitaillement Progress.

Quant à David Wolf, il a tenu à rassurer une dernière fois ceux qui se sont inquiétés, avant son départ, de sa sécurité sur Mir. «Faites attention là en bas sur la Terre, vous êtes terriblement proches du sol», a-t-il lancé avec un grand sourire. «quelqu'un pourrait se blesser» en tombant.

Ottawa veut voir clair

L'ambassadeur en Israël est rappelé

■ OTTAWA (d'après AFP, AP et PC) — Le Canada, qui a rappelé hier son ambassadeur en Israël, est déterminé à faire toute la lumière sur l'affaire des faux passeports canadiens utilisés par des agents présumés des services secrets israéliens dans le cadre d'une tentative d'assassinat contre un intégriste palestinien en Jordanie.

Le Mossad utilisait de faux passeports canadiens

Deux suspects, arrêtés il y a huit jours à Amman après un attentat contre le chef du bureau politique du Hamas Khaled Mehaal, et agents présumés du Mossad, ont été trouvés en possession de passeports canadiens.

Dans une décision indiquant que le Canada rend le gouvernement israélien responsable de l'usage des faux passeports canadiens, Ottawa a rappelé hier son ambassadeur en Israël David Burger.

En outre, des diplomates israéliens au Canada ont été convoqués hier au ministère des Affaires étrangères.

Auparavant, le gouvernement avait confirmé que les deux passeports canadiens saisis la semaine dernière étaient des faux.

Le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a dit hier que le Canada prenait l'affaire des faux passeports «très au sérieux» et a indiqué qu'il rencontrerait le ministre des Affaires étrangères jordanien Faleh Tarawneh à New York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a pris soin de ne pas critiquer directement le gouvernement israélien, confirmant ainsi l'embarras dans lequel cette affaire plonge les autorités d'Ottawa.

M. Mehaal, 41 ans, avait été hospitalisé jeudi dernier après avoir été empoisonné par «une substance chi-

mique» introduite dans son corps à l'aide d'un mystérieux instrument utilisé par les deux agresseurs.

Israël a exprimé hier soir ses regrets à la suite du rappel de l'ambassadeur canadien à Tel Aviv.

«Israël regrette la décision canadienne et souligne sa volonté de poursuivre ses liens d'amitié avec le Canada» a déclaré le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Aviv Shiron.

Des responsables canadiens qui ont requis l'anonymat ont indiqué qu'Israël avait dès 1981 promis d'interdire à ses agents d'utiliser des passeports canadiens.

Mais selon un livre écrit en 1990 par un ancien agent du Mossad et une journaliste canadienne, Victor Ostrovsky et Claire Hoy («By way of deception»), les Israéliens continuent d'utiliser des passeports canadiens volés ou falsifiés.

M. Mehaal a par ailleurs quitté hier soir l'hôpital.

Le roi Hussein et le président de l'autorité palestinienne Yasser Arafat se sont rendus hier au chevet de M. Mehaal, à la Cité médicale al-Husseini, où est également hospitalisé depuis mercredi le guide spirituel du Hamas, cheikh Ahmad Yassine, libéré mercredi par Israël après huit ans de détention.

TERRORISME NUCLÉAIRE

Émoi au Congrès

Les parlementaires s'inquiètent de la présumée disparition d'une centaine de minibombes russes

WASHINGTON (d'après AFP) — Plusieurs personnalités américaines se sont inquiétées hier au Congrès des risques de «terrorisme nucléaire» et paraissent divisées sur l'existence éventuelle de mystérieux armements atomiques de la taille d'une valise évoquée par le général russe Alexandre Lebed.

«Le point de vue dominant selon lequel il n'existe pas, aujourd'hui, de menace directe contre la sécurité nationale des É.-U. est totalement faux. Si le général Lebed et d'autres disent vrai, le danger est ici et maintenant», a dit hier devant une commission de la Chambre des représentants un expert écoutez des questions de désarmement, le sénateur Richard Lugar.

«Comme le général Lebed, j'ai souligné depuis longtemps qu'un missile balistique ou de croisière ne paraît pas constituer (le moyen) qu'utiliserait un pays terroriste ou hors-la-loi pour se servir d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques», a ajouté le sénateur. Selon lui, «une valise ou un camion, sont bien plus probables».

Ancien responsable du Conseil national de sécurité de Russie, le général Lebed avait affirmé en septembre que l'armée russe avait perdu le contrôle de plus de 100 bombes nucléaires de la taille d'une valise, capables de tuer jusqu'à 100 000 personnes.

Ces déclarations avaient suscité un vigoureux démenti du Kremlin.

Sans se prononcer sur le bien-fondé des affirmations du général Lebed, le sénateur Lugar a estimé toutefois qu'émanant d'une «personnalité aus-

si influente», elles ne pouvaient que «poser des questions sur la sécurité et la sûreté du système de gardiennage» de l'arsenal nucléaire russe.

Un scientifique de renom et ex-membre du Conseil national de sécurité, Alexei Iablokov, a assuré hier devant cette même commission que la Sûreté soviétique, le KGB, avait ordonné la fabrication de telles armes nucléaires, de la taille d'une valise, au début des années 70, à des fins de terrorisme. Ces armes, a-t-il affirmé, n'ont jamais été comptabilisées dans l'arsenal du ministère soviétique ou russe de la Défense. Il n'est «pas sûr» cependant que ces armes existent toujours.

Au Pentagone, le capitaine Michael Doubleday a répondu que «certainement, le gouvernement de Russie aurait eu connaissance de ces armes». «Nous ne disposons d'aucune confirmation de l'existence (en Russie) d'une quelconque arme nucléaire de la taille d'une valise», a-t-il ajouté.

Le directeur du FBI, Louis Freeh, a dit pour sa part hier, devant une autre commission de la Chambre, qu'il n'y avait pas de «preuve tangible» concernant la livraison de matériel nucléaire de la taille d'une valise tombé dans les mains de «terroristes» ou de «criminels», ou ayant encore disparu.

Les possibilités ou la menace que cela se produise sont toutefois «très élevées», a-t-il ajouté aussitôt.

«Les criminels russes ont de plus en plus recours à la livraison d'armements pour payer de la drogue», a relevé Louis Freeh. Le général Lebed est attendu fin octobre à Washington.

Un F-14 s'écrase

Un chasseur F-14 Tomcat de la Marine américaine s'est abîmé hier dans l'Atlantique au large des É.-U., et l'un des deux membres d'équipage est porté disparu, a indiqué l'US Navy. Le deuxième officier, qui s'est éjecté comme son collègue pilote, a été récupéré

dans l'océan par un hélicoptère des garde-côtes. L'accident est survenu au large de la Virginie et de la Caroline du Nord lors d'un vol de routine aux côtés d'un autre appareil. Un avion C-130, deux hélicoptères et trois navires de la Marine participent aux recherches, a précisé le porte-parole, le lieutenant Joe Walker. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'accident. (AFP)

INDE

Vie courte pour le plus petit homme

Il mesurait 55,88 cm et sa taille avait fait sa renommée, à défaut d'assurer sa fortune. Gul Mohammed, le plus petit homme du monde, est mort mercredi d'une crise cardia-

que à New Delhi à l'âge de 40 ans. Entré en 1992 dans le *Livre Guinness des Records*, Mohammed était aussi très pauvre. Gul Mohammed avait tenté de tenir un petit commerce de rue. Mais il lui était difficile de faire face aux délinquants et son stand de sucreries était si régulièrement dévalisé, qu'il avait dû l'abandonner. Il survivait grâce à l'aide de ses amis et des organisations caritatives. (AP)

NEW YORK

L'autobus fou fait un mort, trois blessés

Un autobus des transports en commun new-yorkais a dévalé la 5e Avenue de New York hier matin après que son chauffeur eut apparemment

été frappé d'une crise cardiaque, tuant un piéton et blessant trois personnes, dont une grièvement, a-t-on appris de source policière. Le bus a descendu la 5e Avenue vers 8h45 sans chauffeur sur une distance de six pâtés de maisons avant de s'écraser contre un immeuble, a indiqué Betsy Hervog, porte-parole de la police de New York (NYPD). Au passage,

il a écrasé un piéton, renversé un cycliste, heurté une voiture particulière et un taxi, a-t-elle précisé. Le piéton est mort sur le coup et trois blessés et le chauffeur du bus ont été hospitalisés. Le cycliste et le conducteur de l'autobus, qui semble avoir eu une crise cardiaque, sont dans un état « critique », a-t-on indiqué de même source. (AFP)

RENVERSANT!

LA MIRACLE VA DE MIEUX EN MIEUX!

PAS DE TPS! **

AU CHOIX!

NE PAYEZ RIEN PENDANT TOUT UN AN! *

**AUCUN ACOMPTÉ! *
AUCUNS FRAIS DE LIVRAISON!
AUCUN PAIEMENT MENSUEL.**

4 JOURS SEULEMENT!

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI!

Tous les meubles!

PRIX MIRACLE!
5 PIÈCES
1399\$
LIVRAISON INCLUSE

IMPRESSONNEZ VOS INVITÉS...ET VOUS-MÊME!
L'ensemble ci-dessus comprend une table de 90 po, 1 fauteuil et 3 chaises. Buffet et huche en option 799\$

Tous les électroménagers!

PRIX MIRACLE!
REFRIG. 18,1 PI
829\$
APRÈS RABAIS DE 40\$

ADMETTEZ-LE, IL VOUS FAUT DES APPAREILS NEUFS!
Léon est le premier Supermagasin de meubles au pays pour les électroménagers, réfrigérateurs, cuisinières, laveuses et sècheuses, fours à micro-ondes et encore plus!

Tous les électroniques!

RCA 27 po

PRIX MIRACLE!
549\$
APRÈS RABAIS DE 20\$

TV STÉRÉO COLORTRAK PLUS
Tube cathodique Colortrak Plus avec écran à contraste optimum. Télécommande universelle Master Touch, saut des annonces.

DÉPÊCHEZ-VOUS! NE MANQUEZ PAS ÇA!

- LAVAL**

Centre 7900, 3e ét. Super Martin Ouest
sortie à la cadence des Laperrière
MONTREAL 206-7141
LAVEL 688-5051
- GREENFIELD PARK**

RIVE SUD, centre d'achat
2200, 4000, 5000
MONTREAL 861-6962
GREENFIELD PARK 466-9406
- STE-FOY**

PLAZA DE LA CITE
MONTREAL 861-6962
QUEBEC 867-6962
- VANIER**

180, rue CHARBET, à proximité
des Palmes Fleuri de L'Y
QUEBEC 683-9600



TOUJOURS OUVERT
pour vous le dimanche
de midi à 17 h

*S.A.C. Le solde comprenant toutes les taxes applicables et des frais de financement de 45\$ (ex.: les frais de financement sur un achat de 1,000\$ à 2,000\$ équivalent à un taux annuel de 4,5% à 2,25%) est dû un an à compter de la date d'achat. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions.

LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

La sélection peut varier selon les magasins. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. **Léon déduira un montant égal à celui de la TPS, Magi-Seal et les garanties prolongées sont exclues. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous pour d'autres modalités de paiement.